



Service Assemblée

Procès-verbal des débats

Session du Conseil départemental
du 20 septembre 2024

(Approuvé le 22 novembre 2024)

Publié le 26 novembre 2024

COMPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

Par cantons

AUTUN 1	Frédéric BROCHOT Catherine AMIOT
AUTUN 2	Didier LAUBERAT Marie-Claude BARNAY
BLANZY	Alain BALLOT Sophie CLEMENT
CHAGNY	Jean-Christophe DESCIEUX Claudette BRUNET-LECHENAULT
CHALON-SUR-SAONE 1	Dominique MELIN Alain GAUDRAY
CHALON-SUR-SAONE 2	Amelle DESCHAMPS Jean-Vianney GUIGUE
CHALON-SUR-SAONE 3	Vincent BERGERET Françoise VAILLANT
CHAROLLES	Pierre BERTHIER Josiane CORNELOUP
CHAUFFAILLES	Arnaud DURIX Cécile MARTELIN
CLUNY	Jean-Luc FONTERAY Elisabeth LEMONON
CUISEAUX	Frédéric CANNARD Sylvie CHAMBRIAT
DIGOIN	Marie-France MAUNY Thierry DESJOURS
GERGY	Nathalie DAMY Michel DUVERNOIS
GIVRY	Dominique LANOISELET Sébastien MARTIN
GUEUGNON	Chantal GIEN Dominique LOTTE
HURIGNY	Carine LALANNE Patrick DESROCHES
LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY	Géraldine AURAY Jean-François COGNARD
LE CREUSOT 1	Bernard DURAND Nadège CANTIER
LE CREUSOT 2	Evelyne COUILLEROT Jean-Marc HIPPOLYTE
LOUHANS	Mathilde CHALUMEAU Anthony VADOT

MACON 1	Christine ROBIN Jean-Patrick COURTOIS
MACON 2	Hervé REYNAUD Claude CANNET
MONTCEAU-LES-MINES	Marie -Thérèse FRIZOT Lionel DUPARAY
OUROUX-SUR-SAONE	Jean-Michel DESMARD Elisabeth ROBLOT
PARAY-LE-MONIAL	Carole CHENUET André ACCARY
PIERRE-DE-BRESSE	Aline GRUET Sébastien JACQUARD
SAINT-REMY	Florence PLISSONNIER Raymond BURDIN
SAINT-VALLIER	Viviane PERRIN Alain PHILIBERT
TOURNUS	Colette BELTJENS Jean-Claude BECOUSSE

COMPOSITION DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

Commission Finances

Président : **Didier LAUBERAT**
Vice-présidente : **Florence PLISSONNIER**
Rapporteur général du budget : **Anthony VADOT**

Membres :

André ACCARY	Géraldine AURAY	Colette BELTJENS
Jean-François COGNARD	Evelyne COUILLEROT	Jean-Patrick COURTOIS
Jean-Christophe DESCIEUX	Jean-Luc FONTERAY	Sébastien JACQUARD
Cécile MARTELIN	Marie-France MAUNY	

Commission Solidarités, santé, citoyenneté, services publics

Présidente : **Marie-Thérèse FRIZOT**
Vice-président : **Alain GAUDRAY**

Membres :

Marie-Claude BARNAY	Raymond BURDIN	Claude CANNET
Sylvie CHAMBRIAT	Carole CHENUET	Josiane CORNELOUP
Nathalie DAMY	Amelle DESCHAMPS	Bernard DURAND
Carine LALANNE	Dominique LOTTE	Viviane PERRIN
Christine ROBIN		

Commission Aménagement du territoire, environnement, agriculture

Président : **Michel DUVERNOIS**
Vice-président : **Jean-Michel DESMARD**

Membres :

Catherine AMIOT	Alain BALLOT	Jean-Claude BECOUSSE
Vincent BERGERET	Frédéric BROCHOT	Frédéric CANNARD
Patrick DESROCHES	Arnaud DURIX	Jean-Vianney GUIGUE
Jean-Marc HIPPOLYTE	Elisabeth LEMONON	Sébastien MARTIN

Commission Attractivité, sport, culture, tourisme, associations, jeunesse, collèges

Présidente : **Aline GRUET**
Vice-présidente : **Dominique LANOISELET**

Membres :

Pierre BERTHIER	Claudette BRUNET-LECHENAULT	Nadège CANTIER
Mathilde CHALUMEAU	Sophie CLEMENT	Thierry DESJOURS
Lionel DUPARAY	Chantal GIEN	Dominique MELIN
Alain PHILIBERT	Hervé REYNAUD	Elisabeth ROBLOT
Françoise VAILLANT		

Session du Conseil départemental du 20 septembre 2024

TABLE DES MATIERES

Matinée du 20 septembre 2024	1 à 89
✓ Ouverture de séance par le Président	1
✓ Appel nominal	1 à 2
Informations diverses	2 à 5
✓ Mouvements dans les services de l'Etat et du Département	2 à 3
✓ Hommage à Nathalie LEBLANC et Maxime CASTAGNA	3 à 4
✓ Documents en ligne et sur table	4 à 5
✓ Approbation du procès-verbal de l'AD du 26 juin 2024	5 à 6
✓ Renvoi au règlement intérieur pour la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation, les questions orales ou d'actualité, les vœux et amendements	6 à 7
✓ Propos introductifs du Président	7 à 11
Etude et votes des rapports	5 à 80
✓ Etude et votes des rapports à débats	5 à 80
 Après-midi du 20 septembre 2024	 46 à 89
Etude et votes des rapports	46 à 87
✓ Etude du vœu « Que les promesses pour préserver l'attractivité de nos territoires soient tenues ! » déposé par le groupe Gauche 71	46 à 49
✓ Etude de la motion des groupes « Union pour l'avenir de la Saône-et-Loire » et « Saône-et-Loire Unie » relative au dispositif d'extension de la prime dite « Segur »	49 à 57
✓ Etude et votes des rapports à débats	57 à 71
✓ Etude et votes des rapports sans débats	71 à 88
Informations et remerciements	88 à 89

Sommaire de l'examen des rapports

Commission Aménagement du territoire, environnement, agriculture

Mission Très haut débit

306	AMENAGEMENT NUMERIQUE - Rapport d'information sur le déploiement du réseau départemental de fibre optique.....	12
-----	--	----

Commission Solidarités, santé, citoyenneté, services publics

Centre départemental de santé

203	CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ - Déménagement du CST d'Autun - Convention de mise à disposition de locaux.....	23
-----	---	----

Commission Aménagement du territoire, environnement, agriculture

Direction des routes et des infrastructures

305	SCHEMA DIRECTEUR DES VOIES VERTES DEPARTEMENTALES - Phase 1 programmation 2022-2028 - Etat d'avancement	26
-----	---	----

Commission Solidarités, santé, citoyenneté, services publics

Direction de l'enfance et des familles

207	ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN PROTECTION DE L'ENFANCE DE SAÔNE-ET-LOIRE (ADEPAPE 71) - Subvention 2024.....	32
-----	--	----

Commission Aménagement du territoire, environnement, agriculture

Mission politique agricole

302	POLITIQUE AGRICOLE - Aides complémentaires 2024.....	34
-----	--	----

Direction de l'accompagnement des territoires

303	INTEMPERIES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ISERE - Attribution d'une aide exceptionnelle au fonds de soutien pour la Vallée du Vénéon.....	37
-----	--	----

Commission Finances

Direction des Finances

101	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - Répartition 2024.....	40
-----	--	----

Commission Solidarités, santé, citoyenneté, services publics

Direction de l'appui à l'action sociale

204	ACCOMPAGNEMENT D'EHPAD EN DIFFICULTES FINANCIERES Attribution de subventions exceptionnelles.....	58
-----	--	----

Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées

205	PARTENARIAT AVEC LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA) ET LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT) - Convention cadre.....	69
-----	---	----

Commission Attractivité, sport, culture, tourisme, associations, jeunesse, collèges

Direction des Collèges

401	TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - Détermination de la tarification et des subventions de restauration aux collèges.....	71
-----	---	----

Commission Finances

Direction des affaires juridiques

102	INDEMNITES DE SINISTRE – Information.....	84
103	MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT - Information.....	84
104	REPRESENTATION EN JUSTICE – Information	84

Direction des ressources humaines et des relations sociales

105	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - Transformation, création, suppression de postes permanents et création de postes temporaires	85
-----	---	----

Commission Solidarités, santé, citoyenneté, services publics

Centre départemental de santé

202	INTERVENTION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE TERRITORIAL DE MONTCEAU-LES-MINES Convention d'intervention entre le Centre départemental de santé et l'Etablissement public de santé mentale de Sevrey.....	85
-----	---	----

Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées

206	AIDE SOCIALE - Mise à jour du Règlement départemental de l'aide sociale (RDAS) - volet Autonomie.....	86
-----	---	----

Direction de l'insertion et du logement social

208	PROTOCOLE D'ACCORD PARTENARIAT DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE / REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Volet insertion – formation.....	86
-----	--	----

Commission Aménagement du territoire, environnement, agriculture

Mission politique agricole

301	FERME DE JALOGNY - Attribution d'une subvention pour le projet de modernisation d'un bâtiment d'exploitation.....	86
-----	---	----

Direction des routes et des infrastructures

304	ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LE DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE ET LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT -MONTCEAU – RD 102 et 980 – Lac de Sorme	87
-----	---	----

Commission Attractivité, sport, culture, tourisme, associations, jeunesse, collèges

Direction Générale adjointe à l'Attractivité

402	SPORT POUR TOUS - Mise à disposition d'un bateau de course au Club Nautique Creusotin.....	87
403	SPORT POUR TOUS - Modification des règlements d'intervention.....	88

Direction de la lecture publique et de l'action culturelle

404	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - Présentation des projets chorégraphiques 2024-2025.....	88
-----	---	----

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE**RÉUNION DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2024****MATIN**

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de
M. André ACCARY, Président.*

Secrétaire de séance : Mme Amelle DESCHAMPS

M. le Président.

Mes chers collègues, je vous propose de regagner vos places afin que nous puissions démarrer cette séance. Bonjour à ceux que je n'aurais pas salués. Bonjour et bienvenue. Je vais donc laisser la parole à Amelle pour qu'elle procède à l'appel. Merci.

Mme Deschamps.

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Très heureuse de vous retrouver.
(Appel nominal).

Sont présents :

André ACCARY, Catherine AMIOT, Géraldine AURAY, Alain BALLOT, Marie-Claude BARNAY, Jean-Claude BECOUSSE, Colette BELTJENS, Vincent BERGERET, Pierre BERTHIER, Claudette BRUNET-LECHENAULT, Raymond BURDIN, Frédéric CANNARD, Claude CANNET, Nadège CANTIER, Mathilde CHALUMEAU, Sylvie CHAMBRIAT, Carole CHENUET, Sophie CLEMENT, Jean-François COGNARD, Josiane CORNELOUP, Evelyne COUILLEROT, Jean-Patrick COURTOIS, Nathalie DAMY, Amelle DESCHAMPS, Jean-Christophe DESCIEUX, Thierry DESJOURS, Jean-Michel DESMARD, Patrick DESROCHES, Lionel DUPARAY, Bernard DURAND, Arnaud DURIX, Michel DUVERNOIS, Jean-

Luc FONTERAY, Marie-Thérèse FRIZOT, Alain GAUDRAY, Chantal GIEN, Aline GRUET, Jean-Vianney GUIGUE, Jean-Marc HIPPOLYTE, Carine LALANNE, Dominique LANOISELET, Didier LAUBERAT, Élisabeth LEMONON, Dominique LOTTE, Sébastien MARTIN (arrive en cours de matinée), Marie-France MAUNY, Dominique MELIN, Alain PHILIBERT, Florence PLISSONNIER, Hervé REYNAUD, Christine ROBIN, Élisabeth ROBLOT, Anthony VADOT et Françoise VAILLANT.

M. Frédéric BROCHOT, excusé, a donné pouvoir à Mme Catherine AMIOT.

M. Sébastien JACQUARD, excusé, a donné pouvoir à Mme Aline GRUET.

Mme Cécile MARTELIN excusée, a donné pouvoir à M. Arnaud DURIX.

M. Sébastien MARTIN, excusé (arrivera en cours de matinée), a donné pouvoir à M. Dominique LANOISELET.

Mme Viviane PERRIN, excusée, a donné pouvoir à M. Alain PHILIBERT.

- *Nombre d'élus départementaux* : 58
- *Nombre d'élus départementaux présents* : 53

(Le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer).

M. le Président.

Merci beaucoup.

➤ **Mouvements dans les services de l'État :**

Rien à signaler

➤ **Mouvements dans les services du Département :**

- Arrivée le 1^{er} juillet dernier de Vincent JUNG, Directeur des Routes et Infrastructures,

- Arrivée le 15 août dernier de Florence DARDOUILLET, Directrice Appui Ressources Transversales aux Solidarités,

- Arrivée le 2 septembre dernier de Carine BEAUFILS, collaboratrice de Cabinet.

✓ Hommages

Tout d'abord je vais évidemment rendre 2 hommages à 2 anciens conseillers généraux.

Nathalie LEBLANC, conseillère générale de 2008 à 2015, décédée le 12 juillet dernier. Figure du socialisme, Nathalie est partie bien trop jeune, emportée par la maladie à l'âge de 57 ans.

Engagée dans la vie politique chalonnaise départementale et régionale, Nathalie était une figure éminente et reconnue du Département de Saône-et-Loire. Elle était une femme de conviction, d'action et de cœur dont l'énergie et la passion pour le territoire et les habitants étaient inébranlables.

Tout au long de sa vie, Nathalie a fait preuve d'un dévouement sans faille envers les autres. Dans ses diverses fonctions, elle a su incarner les valeurs de justice, d'équité et de solidarité. Toujours à l'écoute de ses concitoyens, elle s'est battue pour de nouveaux sujets du quotidien, avec une sensibilité particulière pour les questions sociales, l'éducation et le développement territorial.

Son engagement au service de la Saône-et-Loire et de la Région forçait le respect du plus grand nombre. La disparition de Nathalie LEBLANC laisse un grand vide, tant dans le Chalon nais que dans le Département. De nombreux élus locaux, toutes tendances politiques confondues, lui ont rendu de nombreux hommages ainsi qu'au niveau de la Région, où elle s'attachait à défendre la culture et le patrimoine.

Maxime CASTAGNA, conseiller général de 1998 à 2011, décédé le 26 juillet dernier à l'âge de 83 ans. Il s'agit d'une autre personnalité tout aussi investie.

Maxime CASTAGNA, maire honoraire de la ville de Digoin, président de la Communauté de Communes, avait également œuvré pour le Département de Saône-et-Loire en tant que conseiller général du canton de Digoin de 1998 à 2011.

Entré dans la vie municipale en 1977 à Digoin, où il a été élu maire deux ans plus tard, Maxime CASTAGNA a largement marqué la vie publique de Saône-et-Loire par son engagement au sein de cet hémicycle. Un homme passionné, dévoué aux intérêts des concitoyens, avec l'objectif majeur d'améliorer la qualité de vie des habitants, tout en veillant à développer la dynamique territoriale.

Au sein du Conseil général, il a joué un rôle clé, portant plusieurs projets structurants autour des questions liées à l'aménagement du territoire, au développement économique local et à la préservation de l'environnement.

Grâce à sa capacité à écouter et à dialoguer, il a su rassembler autour de lui et construire des consensus sur des dossiers complexes. Sa proximité avec les habitants et son sens du service public faisaient de lui un élu apprécié et respecté non seulement par ses collègues, mais aussi par la population. Maxime CASTAGNA laisse l'image d'un homme profondément attaché à sa région, dont l'action au sein du Conseil général a marqué durablement la Saône-et-Loire.

Homme de valeur, profondément attaché à sa terre et à ses racines, soucieux de passer le flambeau aux générations suivantes, il s'inscrit résolument dans la lignée de ces hommes politiques qui ont compté pour la Saône-et-Loire.

Aux familles de ces deux anciens conseillers généraux, je renouvelle ici, au nom du Département de Saône-et-Loire, mes plus vives condoléances. En leur mémoire, je vais vous demander de bien vouloir respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

➤ Les documents en ligne :

- Convocation à l'AD du 20 septembre et aux commissions spécialisées du 16 septembre mise en ligne le 06/09/2024
- Recueil des rapports et leurs annexes mis en ligne le 06/09/2024

- Procès-verbal de l'AD du 26 juin 2024 mis en ligne le 06/09/2024
 - Statistiques APA du 1^{er} semestre 2024 mises en ligne le 06/09/2024
 - Statistiques BRSA sur la période de juillet 2023 à juillet 2024 mises en ligne le 06/09/2024
 - Statistiques RSA au 31 juillet 2024 mises en ligne le 06/09/2024
 - Statistiques PCH du 1^{er} semestre 2024 mises en ligne le 13/09/2024
 - Rapport DRI 304 « ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LE DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE ET LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT-MONTCEAU - RD 102 et 980 – Lac de la Sorme » mis en ligne le 13/09/2024
 - Rapport DDC 401 « TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – Détermination de la tarification et des subventions de restauration aux collèges » mis en ligne le 13/09/2024
 - Ordre de présentation des rapports mis en ligne le 17/09/2024
- Documents sur table :
- Synthèse de l'activité 2023 pour l'appui technique du Département dans le domaine de l'eau
 - Observatoire de l'eau – édition 2024
 - Présentation de la saison culturelle de la ville de Saint Vallier

➤ Approbation des procès-verbaux des débats :

M. le Président.

Il vous est demandé d'approuver le procès-verbal de l'AD du 26 juin 2024 mis en ligne sur l'Espace élus et sur Pydio le 06 septembre 2024.

Y-t-il déjà des remarques, sur ce compte rendu ? *(Non)*. Y-t-il des abstentions ? Des oppositions ? *(Non)*. C'est donc adopté, je vous remercie.

(Le procès-verbal de l'Assemblée départementale du 26 juin 2024 est adopté à l'unanimité).

M. le Président.

Nous arrivons à l'appel réglementaire. Je ne vais pas vous le redonner, mais par principe.

Demande de création d'une mission d'information et d'évaluation : conformément au règlement intérieur

Questions orales ou d'actualité : Il y en a. Conformément au règlement intérieur.

Il y a une question d'actualité déposée par le groupe Gauche 71 sur la valorisation des années d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires pour leur retraite. Je pense que nous allons la traiter maintenant.

Vœux : conformément au règlement intérieur

Motions : conformément au règlement intérieur

Une motion a été déposée par les deux groupes de la majorité, concernant les transferts de compétences non compensés par l'État.

Amendements : conformément au règlement intérieur

M. le Président.

Oui, Jean-Luc ?

M. Fonteray.

En complément, Monsieur le Président, sur notre question d'actualité que vous venez d'évoquer, nous déposerons un vœu sur les zonages ZRR devenus pour partie FRR, notamment les 89 communes de notre Département qui sont exclues du zonage FRR. Et un amendement concernant le rapport 401 sur la restauration scolaire.

M. le Président.

Je vous propose d'ailleurs, puisque je viens d'en parler, de commencer l'ordre du jour de notre assemblée avec votre question d'actualité, qui tombe bien, juste avant le Congrès des Pompiers. Il s'agit d'une question d'actualité qui a été déposée par le groupe Gauche 71. Je laisse au groupe le soin de la présenter.

M. Fonteray.

Merci Monsieur le Président, chers collègues,
Lors de l'Assemblée départementale du 28 mars, nous avons déposé un vœu qui a été repris dans un vœu commun pour alerter sur les conséquences des dispositions insuffisantes de la loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale n° 2023-270 du 14 avril 2023. Elle concerne la valorisation des années d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires pour leur retraite.

Ces dispositions ne concernent en effet que les sapeurs-pompiers volontaires ayant eu des carrières incomplètes et/ou hachées. Nous demandions donc à ce que l'intégralité des sapeurs-pompiers puisse bénéficier de la bonification retraite, allant dans le sens du texte initial validé par les deux assemblées, nationale et sénatoriale. Vous aviez, à cette époque, évoqué les négociations en cours auxquelles vous participez pour faire évoluer cette situation. À quelques jours du congrès national des pompiers à Mâcon, pouvez-vous nous apporter de nouveaux éléments d'information sur ce sujet qui préoccupe beaucoup nos sapeurs-pompiers volontaires ?

Nous souhaiterions également que vous remettiez au plus haut représentant de l'État, qui honorera de sa présence ce congrès national, le vœu que nous avons voté à notre Assemblée départementale du 28 mars dernier. Je vous remercie.

M. le Président.

La réponse sera assez rapide. En effet, tout d'abord ce vœu est un sujet de préoccupation constante sur lequel nous travaillons dans les Départements de France avec notamment le président François SAUVADET et Christophe GUILLOTEAU, qui est le président du Rhône, mais qui a la charge spécifique des sapeurs-pompiers volontaires des départements de France.

On a eu l'occasion d'évoquer encore ce sujet lors du dernier bureau de la semaine dernière. C'est un sujet comme d'autres d'ailleurs,

notamment le financement des SDIS, que nous avons pu évoquer au même titre que d'autres sujets d'actualité concernant les pompiers. Il est bien évident que nous allons en reparler avec le président de la Fédération nationale des Pompiers, que je vais recevoir d'ailleurs dès lundi matin dans mon bureau. Je le recevrai avec Julien MARION qui est le directeur général de la sécurité civile. Il sera à Mâcon et je le verrai aussi notamment à ce sujet, pas uniquement, mais notamment sur ce sujet.

En revanche, pour répondre très concrètement à votre question, il faudrait qu'il y ait un interlocuteur gouvernemental. Nous avons jusqu'à maintenant Gérard DARMANIN et Dominique FAURE. Ils ont été, depuis de nombreux mois déjà, sensibilisés sur ce sujet. Mais depuis le mois de juin, toute discussion et tout projet sont suspendus. Nous attendons avec impatience la composition de ce nouveau gouvernement, même si apparemment les choses avancent. Évidemment, au nom des Départements de France, nous saisisons à nouveau le ministre sur ce sujet.

Pour tout vous dire, il est de tradition que, pour le congrès des pompiers, nous recevions des ministres, notamment, je dirais que c'est presque une obligation, à chaque fois le ministre de l'Intérieur. Il sera présent, enfin je pense, samedi matin. Je ne crois pas qu'il donnera encore de réponse parce que si sa nomination vient d'avoir lieu, les rencontres ne se seront pas encore produites d'ici là. En tout cas, ce sujet sera évoqué très rapidement. Je n'ai donc aucune avancée, car depuis l'assemblée, nous n'avons plus de discussion avec le ministère sur ce sujet. Voilà ce que je peux vous dire à cet instant.

Le Beauveau de la sécurité civile avait été lancé de manière très officielle au mois de mai, je crois. J'y ai participé bien sûr. Il avait été annoncé par le président de la République. La deuxième grande réunion devait se dérouler ici même à Mâcon, le 1^{er} ou le 2 juillet. Mais évidemment, tout cela a été suspendu. Dans ce Beauveau, nombre de questions seront traitées. Ce sera vraiment une remise à plat totale de tous ces sujets. Pour l'instant, j'imagine une forte attente de la part des Pompiers de France, entre autres, que ce Beauveau soit à nouveau à l'ordre du jour et que derrière, des actions concrètes soient prises, notamment le financement des SDIS, arrivant à un niveau qui n'est plus supportable.

Dans la question d'actualité que vous avez posée, je voudrais évoquer deux autres questions. Vous savez que tout à l'heure, nous allons discuter d'une motion déposée par les deux groupes de la majorité concernant le Ségur. Je rappelle que le 26 juin dernier, un arrêté ministériel a été publié. Or le 26 juin correspond à quelques jours, voire quelques heures avant les élections législatives. Il a été publié au Journal officiel que le financement de ce Ségur serait porté par les Départements.

Entendons-nous bien, notre collectivité ne remet absolument pas en compte le bien-fondé de cette mesure. Au regard du travail et de l'engagement des salariés concernés, ces derniers méritent en effet de pouvoir bénéficier de ce dispositif. Simplement, le Département de Saône-et-Loire, comme tous les Départements de France, puisque nous avons hérité de la même disposition la semaine dernière, répond qu'il n'est plus possible que des mesures comme celle-ci tombent sans qu'il n'y ait aucune discussion. Aucune. Nous l'avons tous appris par courrier, ou plutôt, en prenant connaissance de l'arrêté. Sans aucune discussion, nous avons appris qu'il y aurait bien un nouveau financement apporté par le Département, sans aucune compensation.

À l'échelle nationale, cela représente 170 millions d'euros. Pour le Département de Saône-et-Loire, il s'agit d'une facture supplémentaire de 2,5 millions d'euros. Cette façon de faire ne peut plus durer. C'est un constat que nous faisons depuis de nombreux mois, voire de nombreuses années. Le Bureau des Départements de France a décidé à l'unanimité la semaine dernière de ne pas appliquer cette mesure, tant que la compensation financière intégrale ne serait pas assurée par l'État. C'est ce que nous vous présenterons tout à l'heure.

Autre sujet d'actualité, la RCEA. Vous savez qu'il y a quelques années a eu lieu une « négociation » au sujet de la RCEA. Elle portait à la fois sur le plan financier et sur le calendrier. Nous avons engagé, sur ce financement de la RCEA qui est d'ailleurs une route nationale, avec nous Département, un financement supplémentaire des collectivités, la CUCM et la Région. Les choses étaient très claires. Nous avons acté cette négociation avec un calendrier précis de fin des travaux.

Au début, les choses se sont bien passées. En effet, cette opération était menée notamment sur la première phase. Puis la seconde phase, qui est en cours et qui doit permettre de passer 36 kilomètres supplémentaires en deux fois deux voies, plus deux aires de repos pour un investissement de 397 millions d'euros, dont 64 millions d'euros apportés par le Département, autant par la Région et 10 millions d'euros par la CUCM. Pour cette phase, le Département de Saône-et-Loire a conditionné son financement de 58 millions d'euros pour l'augmenter ensuite à 64 millions d'euros, à un engagement de l'État qui assure la maîtrise d'ouvrage, d'engager tous les travaux avant la fin d'année 2023, je dis bien « tous les travaux », et de les achever en 2025, au plus tard en 2026.

S'agissant de l'enveloppe budgétaire, j'ai assisté à de nombreuses reprises et publiquement, au respect des engagements de l'État sur le calendrier. J'ai pu lire des articles de presse ces derniers jours. Mais je constate que la fin du programme de la phase 2, c'est-à-dire la fourche du Col des Vaux sur une longueur de 9 km, est planifiée sur quatre ans, laissant donc envisager une fin des travaux plutôt fin 2029. Cela représente trois années de retard sur un calendrier prévisionnel de la phase 2, sur lequel nous avons établi l'échéancier. Je l'ai rappelé, je me souviens, la dernière fois, pour l'arrivée du Premier ministre de l'époque. J'avais vraiment obtenu l'engagement de l'État selon lequel le calendrier serait respecté.

J'ai saisi le préfet de région ainsi que le préfet du département, pour avoir la confirmation de ces éléments de calendrier. Le cas échéant, s'ils sont confirmés, je demanderai que les paiements encore prévus en 2025 et 2026 par le Département, soit 12,5 millions d'euros, et que nous avons bien sûr budgétés, soient échelonnés jusqu'à la fin effective des travaux. Si je laisse faire les choses telles qu'elles sont, la Région et le Département se seront acquittés du règlement bien avant que les travaux soient finis. Il s'agit d'un gage de bonne gestion et de vigilance. En effet, on ne peut pas accepter d'avoir terminé le paiement alors que les travaux ne sont pas finis. Voilà ce que j'ai pu faire.

J'attends. Je sais qu'un rendez-vous est prévu avec le préfet de région ainsi que le préfet de département sur ce sujet. J'ai évidemment adressé à la Région et à la CUCM le même courrier que

j'ai adressé au préfet de région afin que nous soyons sur la même ligne de conduite.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces trois questions d'actualité. La bonne nouvelle quand même pour la RCEA, c'est que de nouveaux tronçons vont s'ouvrir. La partie nord (Paray-Chalon) ne m'inquiète pas puisque les travaux de Blanzay sont en cours et avancent bien. C'est le dernier morceau. Ce qui m'inquiète, vous l'avez bien compris, c'est l'autre phase, c'est-à-dire la branche sud.

Voilà ce que je pouvais vous dire en éléments d'actualité. Bien sûr, je reviendrai vers vous pour vous tenir au courant de l'avancée concernant la question des pompiers et sur la RCEA. Je vous transmettrai toutes ces informations dès que je les aurai.

Je vous propose, s'il n'y a pas de demande de parole, de passer au premier rapport qui est le rapport 306. Il sera présenté par Arnaud DURIX et concerne le très haut débit.

Mission Très haut débit
N° 306

Aménagement numérique
Rapport d'information sur le déploiement du réseau
départemental de fibre optique

M. Durix, rapporteur,

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues,

Avant de débiter la présentation plus en détail du rapport, je vous propose, dans un premier temps, de regarder une petite vidéo retraçant la mise en place de la fibre sur la Saône-et-Loire.

Projection de la vidéo sur la fibre en Saône-et-Loire.

M. Durix.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter ce rapport d'information concernant le déploiement de la fibre optique sur notre Département, rapport qui vient bien sûr compléter la petite vidéo que vous venez de voir. Dans un second temps, je vous ferai un point sur la vie du réseau, mais aussi sur la mise en place de notre nouveau service NUMÉRIQUE 71. J'évoquerai aussi la fin du cuivre et enfin, je dirai un mot sur le schéma départemental des usages du numérique qui est actuellement en cours d'élaboration.

Une première slide vous est présentée, très rapidement, sur les principales étapes de la mise en place du très haut débit. Je vais passer assez vite. Vous avez vu défiler tout à l'heure les grandes dates. Je rappelle que cela fait près de 10 ans que nous travaillons sur ce grand projet, avec le lancement des études, la consolidation du plan de financement, les attributions des marchés publics, ou encore avec le suivi des travaux.

Vous le voyez à l'écran, en 2016, nous avons commencé par 45 opérations de montée en débit pour près de 9 000 foyers. Il s'agissait là d'équiper les secteurs les plus démunis au niveau du débit en attendant bien sûr l'arrivée de la fibre.

En 2016 toujours, il a été décidé de la création de la SPL BFC Numérique pour assurer l'exploitation et la commercialisation du

réseau construit sur nos départements avec les départements voisins (la Côte d'Or, l'Yonne, la Nièvre, ou encore le Jura).

En octobre 2017, nous avons, avec le Président et certains collègues, inauguré les premiers travaux de la zone publique, sur la commune de Curbigny dans le Brionnais.

En juillet 2019, nous avons assisté à l'ouverture commerciale des premières prises sur les communes de Bresse-sur-Grosne et Champagny-sous-Uxelles.

Enfin, le 10 juin 2024, nous avons célébré à Saint-Albain la fin du déploiement de masse sur la zone RIP 71, soit près de 7 ans après le premier coup de pioche.

La deuxième slide est un rappel des différentes zones de déploiement que vous connaissez maintenant par cœur. Comme vous le savez, le déploiement de la fibre s'opère sur trois zones :

La zone RIP en bleu foncé sur la carte déployée par le Département qui est maître d'ouvrage. 249 communes sont concernées. 101 000 logements et locaux commerciaux sont aujourd'hui connectés au très haut débit. Je rappelle, et il est important de le souligner, que nous avons deux ans d'avance sur l'objectif fixé par l'État et que par conséquent, nous avons tenu nos engagements. Enfin, pour être très transparents, vous l'avez sans doute lu dans le rapport, il reste quelques prises à déployer, 458 exactement. Il s'agit de prises complexes. On doit encore lever les dernières difficultés administratives et techniques, comme l'obtention d'autorisations ou bien assurer la coordination avec des chantiers d'enfouissement. Même si c'est parfois complexe, je vais vous rassurer aujourd'hui en vous disant que nous allons bien sûr traiter ce stock de prises.

La deuxième zone en orange sur la carte, déployée par Saône-et-Loire THD Xp-Fibre sur ses fonds propres. Au total, 250 communes sont équipées sur cette zone. Cela représente 110 000 logements et locaux commerciaux qui sont donc aujourd'hui connectés. Les travaux se sont achevés pratiquement en même temps que les nôtres, avec une inauguration le 30 avril dernier à Vitry-en-Charollais.

Enfin, la dernière zone sur la carte, en bleu clair, regroupe les cinq agglomérations. Le réseau est ici construit par Orange sur les agglomérations du Mâconnais et du Chalonnais, les villes de Montceau-les-Mines et du Creusot et SFR sur Autun.

Aujourd'hui 140 000 prises sont commercialisées, soit 93 %. Normalement, si tout se passe bien, les 10 000 prises restantes sur ce secteur AMII seront déployées d'ici fin 2025. Ce sont en tout cas les dernières informations que l'on a reçues de la part d'Orange.

Ce qu'il faut retenir en conclusion, c'est que d'une part 500 communes dites « rurales » sont dotées de la fibre, si l'on additionne les communes de la zone RIP et la zone AMEL. D'autre part, vous le voyez à l'écran, 97 % du territoire départemental est aujourd'hui fibré, si l'on cumule les trois zones. Cela représente au total plus de 350 000 locaux. C'est donc une très bonne nouvelle pour nos entreprises, pour nos commerces, pour nos agriculteurs, pour nos services publics et bien sûr pour nos habitants. Il y avait en effet une forte demande dans ce domaine. Ce nouvel outil de communication va considérablement renforcer l'attractivité de notre département. C'est une très bonne chose.

Au niveau des finances de ce projet, je vous rappelle que le budget prévisionnel pour construire le réseau public, et cela a été indiqué dans la vidéo, s'élève à 165 millions d'euros. Comme nous l'avons indiqué lundi dernier en Commission Spécialisée, ce chiffrage pourrait être affiné lorsque nous aurons terminé de payer les dernières factures et ce que l'on appelle les DGD, soit les Décomptes Généraux Définitifs.

Aujourd'hui, le plan de financement prévisionnel se répartit ainsi :

- 79 millions d'euros pour le Département,
- 50 millions d'euros pour l'État,
- 23 millions d'euros pour la Région,
- 13 millions d'euros au niveau de l'Europe.

Je rappelle aussi que le Département a permis une économie pour les EPCI concernées de la zone publique, une économie de près de 24 millions d'euros, en reprenant la part qui était initialement programmée pour ces établissements publics. Cela représente une participation de 150 € par habitant.

Un petit mot maintenant sur le volet « commercialisation ». Cinq ans après les premières livraisons de 2019, le réseau qui est un réseau de qualité connaît un succès commercial. Celui-ci est très plébiscité. C'est bien sûr le signe que le très haut débit était attendu par les acteurs de notre territoire. Aujourd'hui, vous le voyez à l'écran, plus d'un logement sur deux est raccordé à la fibre. Pour être très exact, le taux de pénétration est de 50,5 %. Nous sommes au-dessus de la moyenne de la SPL Bourgogne-Franche-Comté Numérique puisque la moyenne est de 47.3 % à cet échelon. Enfin, le réseau de la Saône-et-Loire a généré 35 % du chiffre d'affaires de l'exploitant BFC Fibre sur l'année 2023.

Sans transition, je passe à la diapositive suivante qui concerne la vie du réseau. Effectivement, maintenant que nous avons construit ce gigantesque réseau, avec plus de 600 000 kilomètres de fibre, nous devons le maintenir en état et bien sûr, l'exploiter. Ces deux missions, je le rappelle, ont été confiées à BFC Fibre au travers de la SPL.

Mais ceci étant, notre réseau est appelé à évoluer dans le temps pour faire face à de nouveaux besoins qui arrivent. Je pense notamment à la création de zones d'activité économique, l'extension de lotissements, des nouveaux logements, des projets d'enfouissement ou de dévoiement de réseaux. Il s'agit là d'une nouvelle activité à gérer pour le Département.

Les premières opérations de vie du réseau sont intervenues en 2022 pour les secteurs qui avaient été déployés en fibre dès 2019. Puis, tout naturellement, le volume d'activité vie du réseau a progressé : 4 opérations en 2022, 70 en 2023 et déjà plus de 80 opérations comptabilisées au premier semestre 2024. Notre volume est de 154 opérations en cours de préparation. Les dépenses d'investissement progressent en conséquence. Notre prévisionnel est de 1,5 million d'euros de travaux pour l'année 2024.

Enfin, pour terminer sur ce sujet, je voulais vous dire aussi que les opérations d'enfouissement se font en coordination avec le programme du Syndicat de l'Énergie Départemental. Cela représente actuellement 31 % des chantiers. Les dévoiements représentent, quant à eux, 23 % des chantiers et les opérations de densification et d'extension représentent respectivement 21 % et 20 % des opérations.

Un point maintenant sur NUMÉRIQUE 71, le nouveau service d'assistance dédié aux usagers. Je vous rappelle simplement que nous avons créé ce service en janvier 2024. Il est donc tout récent. Il est destiné à répondre à de nombreuses demandes que nous recevions, que ce soit par les particuliers bien sûr, les entreprises ou encore, les collectivités. Il est vrai que nous recevions de nombreuses interrogations concernant l'éligibilité des logements, le raccordement, les nouvelles constructions ou encore les dommages sur le réseau.

Il était donc devenu indispensable d'apporter des réponses à nos interlocuteurs, si possible des réponses rapides, et de structurer nos services en conséquence pour faire face. D'où la création de ce service en début d'année. Ce service, je le rappelle, intervient sur les trois zones de déploiement : le RIP, l'AMEL et l'AMII. Il a pour objectif de faciliter les échanges entre les usagers et les différents opérateurs. Je rappelle aussi qu'il ne se substitue pas à ces derniers et j'insiste sur ce point. Les usagers peuvent contacter le service soit par téléphone et vous le verrez dans la diapositive suivante, soit par mail. Il est possible aussi de nous interpeler par courrier.

Ce service, après neuf mois, fonctionne très bien. Nous avons reçu plus de 900 demandes depuis janvier dernier. 46 % d'entre elles proviennent de la zone RIP, 44 % de la zone AMEL et 10 % d'interventions sur la zone AMII.

Qui sollicite NUMÉRIQUE 71 ? Pour 80 % des usagers, pour 20 % des élus (des maires, des adjoints, des conseillers et bien sûr des conseillers départementaux). Quel canal de sollicitation ? Principalement les appels téléphoniques, à 61 %. Et à 38 %, des mails. Pour le reste, ce sont des courriers.

Vous retrouvez bien sûr tous ces chiffres dans le rapport illustré par différents graphiques circulaires. Les demandes concernent principalement l'éligibilité, la vie du réseau et les échecs du raccordement, en proportions différentes bien sûr, selon la zone de déploiement.

En conclusion sur ce volet, NUMÉRIQUE 71 est un service efficace, au plus proche des habitants, avec un très bon taux de résolution

au niveau des demandes. Vous le voyez, ce taux de résolution sur notre zone est de 97 %. On a effectivement davantage la main sur cette zone. Le taux de résolution sur les deux autres zones est de 90 %. Ceci étant, il est quand même bon sur ces deux zones. Je vous affiche le petit flyer avec le numéro de téléphone à contacter en cas de difficulté.

Un mot maintenant sur la fermeture du cuivre, même si, je le rappelle, le Département n'est pas pilote dans cette affaire. Il s'agit de la responsabilité d'Orange et de l'État. Nous ne pouvions pas ne pas dire un mot ce matin sur la fermeture du cuivre. Le plan national d'arrêt du réseau du cuivre est en cours. Avec la fibre qui est maintenant déployée à 97 % sur notre département, le plan mené par Orange et l'État s'accélère à grande vitesse.

Orange organise les fermetures du cuivre par lots et donc par communes :

- Dans le lot 1, aucune de nos communes de la Saône-et-Loire n'était concernée.
- Dans le lot 2, nous avons 9 communes concernées. Dans ces communes est prévue une fermeture commerciale en janvier 2025 et une fermeture technique, en janvier 2026, c'est-à-dire que l'on coupe le réseau.
- Le lot 3 concerne 20 communes avec une fermeture commerciale prévue en janvier 2026 et une fermeture technique, en janvier 2027.
- Le lot 4 est en cours de consultation. Ici, 110 communes sont concernées. Une fermeture commerciale est prévue en janvier 2026 et une fermeture technique, en janvier 2027.

Vous retrouverez la liste des communes en annexe du rapport. Elles sont classées, je crois, par canton.

Vous l'avez compris, nous totalisons 139 communes. La dynamique, comme je le disais, va s'accélérer pour atteindre la fermeture technique de 100 % des lignes d'ici 2030. En tout cas, c'est l'objectif affiché par Orange.

Vous l'aurez compris aussi, l'anticipation de la bascule du cuivre à la fibre est l'une des clés de réussite de ce programme national. Du côté du Département, nous restons extrêmement vigilants devant cette opération de fermetures. Nous sommes en effet sensibles aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes âgées et les personnes les plus isolées. Dans tous les cas, dans les réunions auxquelles nous participons, nous alertons régulièrement Orange et l'État à ce sujet.

Pour accompagner ce changement du mieux possible, nous avons déjà engagé plusieurs actions. Nous communiquons et sensibilisons les maires et les élus lors des rencontres avec les EPCI. Nous accompagnons les usagers au travers du service NUMÉRIQUE 71. Sur le périmètre de la zone RIP, BFC Fibre a intensifié les démarches commerciales pour assurer la migration du cuivre au très haut débit. Enfin, nous communiquons régulièrement auprès des mairies la liste des logements éligibles non raccordés. Voilà ce que nous mettons en place pour accompagner au mieux nos habitants.

Enfin, pour terminer, un dernier mot sur le Schéma des Usages et des Services du Numérique, que l'on appelle dans notre jargon le SDUSN. Il est vrai qu'avec l'arrivée de la fibre sur l'ensemble du territoire, nous devons aujourd'hui, je pense, accompagner les différents acteurs, que ce soit les entreprises, les commerçants, les services publics, les collectivités, les associations et bien d'autres, à optimiser l'utilisation de ce nouvel outil de communication.

C'est pourquoi nous vous présenterons prochainement un schéma sur les usages du numérique. Dans celui-ci, nous retrouverons les orientations et surtout les actions concrètes à mener pour les prochaines années de 2025 à 2029. Je ne vais pas trop m'étendre sur ce schéma à cet instant, car nous allons revenir sur le sujet plus en détail lors d'une prochaine Assemblée départementale. Sachez d'ores et déjà que nous allons proposer des actions dans les domaines suivants :

- le domaine de la culture et du patrimoine,
- le secteur des collèges,
- la santé et les solidarités seront concernés,
- nous proposerons aussi des actions pour accompagner les collectivités en matière de numérique.

Après avoir réalisé la phase de diagnostic, puis la phase de concertation avec les acteurs du territoire, nous sommes aujourd'hui dans la phase finale, celle de l'élaboration et la validation des fiches « actions ».

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, je pense que j'ai fait le tour de cette présentation. Bien sûr, je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

M. le Président.

Merci Arnaud pour cette présentation complète. Y a-t-il des demandes de précision, d'intervention ? Oui, M. HIPPOLYTE ?

M. Hippolyte.

Monsieur le Président, chers collègues. Bien sûr, faire disparaître la fracture numérique en déployant le très haut débit sur l'ensemble du territoire était un véritable enjeu d'avenir et de compétitivité. L'accès au numérique constitue un paramètre majeur d'équité territoriale.

C'est ce qui nous a conduits dès 2012, par l'adoption de notre schéma directeur territorial d'aménagement numérique, à nous positionner pour faire partie des premières collectivités mobilisées sur une stratégie d'aménagement numérique, avec un budget colossal à l'époque, de 60 millions d'euros. Cette avance s'est révélée judicieuse, car la Saône-et-Loire a pu faire partie des premiers servis par le Fonds national pour la Solidarité Numérique qui a consacré 50 millions d'euros au projet dès 2014. Tout a donc été bien engagé pour permettre nos premiers coups de pioche en 2017.

Vous indiquez que les délais ont été tenus. Il faudrait préciser que le calendrier a été réajusté à plusieurs reprises. Nous avons ainsi le souvenir que fin 2015, votre échéance visée de déploiement complet de la première phase était 2020. Puis en 2019, vous nous parliez de 2022. On le sait, dans ce type de projet, les délais doivent être maintes fois revus. Ayons l'honnêteté de le reconnaître.

Vous mettez à votre profit le fait que les EPCI du territoire ont fait une économie de 24 millions d'euros. Cette économie résulte en fait du choix qui a été fait en 2018 de privilégier une zone d'intervention privée avec une procédure d'appel à manifestation d'engagement

local. Avec cette modalité de déploiement, vous vous exonériez de l'ensemble des travaux de la deuxième phase confiée à un opérateur privé, propriétaire du réseau. Il était donc, dès lors, normal que la participation des EPCI tombe ou leur soit reversée, puisque le déploiement devenait alors sous la responsabilité et le financement d'un tiers et dispensait ainsi notre collectivité d'un budget supplémentaire de plus de 100 millions d'euros.

Ce renoncement pour la deuxième phase a permis d'importantes économies au Département. Ce qui permet aujourd'hui de constater que la part départementale de 79 millions d'euros, financée par emprunts, se voit remboursée puisque les redevances annuelles permettent de payer les annuités et de financer la vie du réseau. À ce titre, notre groupe réclame depuis fort longtemps une vision prospective consolidée de ce budget annexe qui aurait dû être esquissé dans ce rapport.

Le déploiement de la fibre optique en zones RIP (Réseaux d'Initiative Publique) pilotées par le Département de Saône-et-Loire est certes terminé, mais l'enjeu aujourd'hui est d'assurer la pérennité de ce réseau et de compléter les raccordements aux fibres pour les derniers clients, avant la dépose du réseau cuivre.

Concernant le service NUMÉRIQUE 71, il s'est mis en place. C'est un juste retour puisque des fonds conséquents sont disponibles. Il est vrai que devant la complexité des relations avec les opérateurs, les citoyens ont besoin d'écoute et de proximité. Ce service est donc utile, bien qu'il s'agisse pour partie de se substituer aux insuffisances des opérateurs qui ont la charge de l'exploitation. Il n'est donc pas en cause. Mais soyons objectifs, de nombreux dysfonctionnements demeurent dans la maintenance du réseau :

- signalisations clôturées alors que rien n'a été résolu,
- plusieurs jours avant d'intervenir alors qu'un abonné est concerné par une téléassistance,
- globalement, des délais d'intervention après dommages très longs, jusqu'à plusieurs semaines.

Pour conclure, ce rapport d'informations aurait pu comporter l'ensemble de ces précisions sans dénaturer pour autant ce qui a été réalisé. Cela aurait juste montré les aléas et les ajustements d'un projet qui s'étend sur plus de 15 ans et pour lequel la maintenance des équipements est un enjeu majeur.

M. le Président.

Très bien, merci. D'autres interventions ? Oui, M. DURIX.

M. Durix.

Je ne vais pas revenir sur tous les éléments que vous avez évoqués. Simplement, sur la partie financière du projet, effectivement c'est un projet ambitieux, un gros projet, qui mobilise beaucoup de fonds au niveau du budget départemental. C'est aussi un budget annexe qui avait effectivement été estimé pour les premières demandes de subvention à hauteur de 165 millions d'euros.

Aujourd'hui on ne peut pas encore vous donner un bilan définitif de celui-ci, puisque, comme vous l'avez peut-être vu, nous sommes actuellement en cours de négociation avec les entreprises qui ont réalisé les travaux, notamment pour finaliser le paiement des DGD. Un rapport va passer en CP, je crois, cet après-midi. Il concerne justement une première négociation avec un premier groupement d'entreprises. Il y en aura d'autres qui suivront, je pense jusqu'au printemps 2025. C'est à partir de ce moment-là, une fois que les dernières négociations seront abouties, qu'on pourra vous donner le bilan définitif de cette opération.

Concernant les redevances, nous percevons effectivement des redevances à travers la SPL. Bien sûr, l'objectif est que ces redevances financent, pour les années futures, le budget vie du réseau afin de permettre des opérations d'enfouissement de dévoiement ainsi que d'alimenter de nouvelles constructions de type Zones d'Activité ou encore de nouveaux lotissements.

Voilà. Je ne vais pas en dire plus.

M. le Président.

Merci. D'autres interventions ? *(Non)*. Je vais donc conclure en deux mots.

Tout d'abord, je suis plutôt content du résultat puisque je rappelle quand même que cela constituait un chantier colossal. Il y a eu l'époque (même si on ne l'a pas connue) de l'organisation et de la construction des réseaux électriques. Il y a eu l'époque de la construction des réseaux téléphoniques. Il y a eu la même chose pour l'eau. Ceci est un chantier de la même ampleur. C'est vraiment le genre de chantier que l'on fait une fois dans sa vie. Pas plus.

Qu'il comporte des imperfections, je veux bien l'entendre. Sur un tel réseau, je ne sais pas comment vous faites, vous, mais il s'agit d'une telle construction que vous aurez bien de la chance si tout est parfait. En tout cas on les corrige. L'apport de ces services est une véritable plus-value puisque c'est vrai, on a bien vu l'avant et l'après sur la réaction des corrections du réseau.

Regardez un peu la carte nationale. J'ai vu d'ailleurs des publications sur d'autres départements, on est plutôt très en avance. Des départements comme la Gironde ont annoncé publiquement qu'ils termineraient fin 2026. Cela intègre la ville de Bordeaux. Vous voyez, la Saône-et-Loire a terminé. Ce n'est pas si mal que ça finalement.

Le choix de payer à la place des intercommunalités, M. HIPPOLYTE, c'est un vrai choix politique que nous avons fait. Ce sont 24 ou 25 millions d'euros que nous allons rajouter en paiement. Je n'ai pas entendu de président d'interco contester cette bonne nouvelle. C'est donc un vrai choix politique que nous, nous avons fait. Alors qu'inversement, il était fléché de leur faire payer cette facture. Il existe des secteurs géographiques en France où le problème ne se posait pas puisque c'était vraiment la Région qui les avait pris en charge. Je pense à Auvergne-Rhône-Alpes qui a pris en main la totalité du déploiement. Pour nous ce n'était pas le cas. Il fallait alors trouver d'autres solutions pour que nous puissions aboutir à un déploiement convenable et surtout dans des délais tout à fait justes. En tout cas, c'est fait.

Maintenant, nous allons en effet veiller à ce que tout ceci fonctionne bien et que tout le monde puisse bien l'utiliser. Nous avons, il est vrai, de réelles inquiétudes sur la fin du cuivre. Il faut qu'on soit vraiment très attentifs afin que des personnes ne soient pas oubliées sur certains secteurs et qu'elles ne viennent pas à manquer d'un moyen de communication aussi important que celui-là. Nous allons donc suivre cela de très près, notamment dans les zones où cela va commencer, pour bien s'assurer que nous ne laissons personne au bord du chemin.

Ce chantier est complètement terminé. Il n'y avait pas le moindre centimètre de fibre quand nous sommes arrivés aux affaires. Aujourd'hui, la mission est presque terminée. Il ne reste plus que

quelques zones à finir, mais sur un chantier comme celui-ci, c'est tout à fait logique.

Je reconnais que le calendrier a été réajusté, mais beaucoup sont ici à la tête d'une municipalité. Quand vous lancez un chantier, je crois que Monsieur, cela a dû vous arriver aussi, je pense, de revoir un peu le calendrier. Vous imaginez que pour un chantier tel que celui-ci, ce qui compte, c'est le résultat. Or le résultat est là. Le Département a terminé et c'est une bonne chose pour nos habitants.

Nous avons juste à prendre acte de ce bilan.

(L'Assemblée départementale prend acte du rapport N° 306).

Je vous propose de passer maintenant au rapport suivant. Je vais laisser la parole à Dominique LOTTE pour le rapport 203 et demander à certains collègues de sortir.

En raison de leurs fonctions au sein de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, Mmes BARNAY Marie-Claude (Présidente), AMIOT Catherine (conseillère déléguée) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

Centre départemental de santé
N° 203

**Centre départemental de santé
Déménagement du CST d'Autun
Convention de mise à disposition de locaux**

M. Lotte, rapporteur,

J'attends que nos collègues soient sortis. Voilà, on peut y aller. J'ai beaucoup de plaisir à vous présenter ce rapport qui est à la fois plaisant au regard de l'objectif, de l'organisation et de l'orientation. Il est aussi facile puisqu'il s'agit d'une mécanique très volontaire par la collectivité qui nous accueille, c'est-à-dire le Grand Autunois Morvan et le Département de Saône-et-Loire au travers de son centre de santé territorial sur l'Autunois.

Depuis les quelques années que ce centre de santé départemental est organisé avec les sept centres territoriaux, nous avons toujours pour logique et pour perspective de trouver les lieux d'installation les plus idoines possibles et les plus en adéquation avec les attentes des populations et les attentes de nos professionnels de santé, et de faire en sorte que cette médecine de proximité soit largement déployée.

Sur le secteur de l'Autunois, notre centre territorial était organisé sur un territoire quelque peu éloigné du centre-ville. La question se posait alors plutôt sur le secteur de l'Autunois avec le maire d'Autun, mais aussi la présidence de la communauté de communes et de faire en sorte que notre structuration soit plus volontaire sur le cœur de ville. C'est ce qui nous a été proposé depuis quelque temps, avec la perspective portée par la présidente de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan, Marie-Claude BARNAY qui a suggéré une installation rue de l'Arquebuse, dans un bâtiment historique du territoire de l'Autunois, qui a été la propriété d'une structure privée et qui a décidé de totalement restructurer ce centre de santé, avec d'autres perspectives. En effet, certains bâtiments sont destinés au logement, le rez-de-chaussée d'un bâtiment est attribué à une grande pharmacie sur le territoire.

Cette officine est d'ailleurs assez étonnante. Quand on est allés la voir avec André ACCARY, nous avons eu l'impression d'être dans une pharmacie américaine, pratiquement dans une grande surface. Il ne manquait plus que les caddies. Mais ce qui est intéressant, c'est que vous bénéficiez du centre départemental de santé et en descendant quelques marches, vous êtes à la pharmacie, avant de retourner sur la Place de l'Arquebuse, en face de la mairie. C'est sympathique et plutôt bien organisé.

La proposition qui nous est faite est une mise à disposition gracieuse, comme c'est toujours le cas dans le cadre du centre de santé territorial, pour 450 m² qui nous sont suggérés sur une convention de 3 ans. Nous aurons ensuite la possibilité d'une convention sur deux fois trois ans, nous amenant au 31 août 2033, si le dispositif continue à fonctionner. L'équipe proposée sur ce centre de santé territorial est la même que celle qui existait jusqu'à présent. Nous continuons à la développer avec trois médecins, un pédiatre, un IPA, deux assistants maternels. Nous avons aussi un IPA pédopsychiatre issu de l'établissement public départemental de

santé mentale. Il tient des permanences sur notre territoire. Nous proposerons également une salle de télémedecine permettant d'accompagner sur des spécialités professionnelles qui ne sont pas sur le territoire, mais que l'on accueille dans le centre de santé de Chalon, sur un certain nombre de dispositions professionnelles et de santé.

Le projet est encore facile. Il faut bien sûr que l'on continue à poursuivre cette logique. Nous avons deux centres de santé territoriaux très récents avec celui de l'Autunois et celui du Louhannais. Nous remercions aussi nos collègues du Louhannais parce que là aussi, les acteurs ont été très volontaires. Sur Mâcon, les projets se poursuivent. Sur le Grand Chalon, nous avons aussi des possibilités. Nous avons encore quelques compléments à apporter sur le Charolais-Brionnais, où quelques projets étaient déjà engagés et ne sont pas encore totalement achevés. On espère pouvoir le faire dans les mois, voire les semaines qui viennent. En tout cas, ce centre départemental de santé s'en retrouve conforté.

Je pense en particulier à notre population de l'Autunois qui est pour partie, en difficulté. Je rappelle que nous avons 13 000 visites par an dans ce centre départemental de santé. Cela signifie que nous sommes effectivement volontaires sur ce sujet. Nous sommes en adéquation avec les attentes et les besoins. J'ai lu avec beaucoup d'attention l'article de ce matin dans la conférence de presse de M. COIPLÉ, directeur régional de l'ARS qui considère que certaines choses vont bien et d'autres moins bien. J'ai cru comprendre que le centre de santé départemental rencontrait quelques difficultés. Je voudrais simplement lui rappeler que si nous n'avions pas été là, ce ne sont pas 57 000 patients qui ne disposeraient pas de médecin de suivi ou de médecin d'accompagnement, mais beaucoup plus. Il faut ramener à chacune et à chacun sa part de responsabilité.

Monsieur le Président, j'en ai terminé, si vous voulez bien reprendre la parole.

M. le Président.

Oui, je me renseignais parce que tu évoques un article et je n'ai pas fait attention. Ce n'est pas grave. Il y a ceux qui agissent et ceux qui commentent. Merci pour la présentation. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? (*Non*).

Elle est absente, mais je tiens à remercier vivement la présence de l'intercommunalité du Grand Autunois ainsi que les élus qui s'y sont associés. Ayant fait une pré-visite, on a pu constater en effet des locaux très bien placés et correspondant tout à fait à la stratégie employée depuis le début, c'est-à-dire un centre de santé établi au cœur de la ville pour permettre des moyens de mobilité les plus pratiques possibles pour les usagers. En tout cas, la réponse a été donnée. Un grand merci.

Je le mets aux voix, car, s'agissant d'un avis, il faut le voter. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité des votes exprimés, bien sûr à l'exception des élus qui sont obligés de sortir en respect de la loi. Même chose pour la commission spécialisée Solidarités.

Je le mets donc aux voix. Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*. Il n'y a pas de votes contre. C'est donc adopté de manière unanime. Nous pouvons rappeler nos collègues. Merci.

(Le rapport N° 203, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Ton retour tombe bien Catherine, puisque nous allons te donner la parole. Tu vas nous parler des voies vertes.

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 203 et le vote).

Direction des routes et des infrastructures
N° 305

Schéma directeur des voies vertes départementales Phase 1 programmation 2022-2028 État d'avancement

Mme Amiot, rapporteure,
Merci Président. Chers collègues,
Ce rapport 305 est un point d'étape pour vous présenter les avancements dans le déploiement de notre nouveau schéma directeur des voies vertes. Quelques éléments de contexte, mais vous les connaissez déjà. Vous savez que nous disposons de

280 kilomètres déployés sur notre territoire depuis 1997, avec l'ambition de ce schéma départemental des voies vertes, de déployer 170 kilomètres supplémentaires.

Vous avez ici le réseau actuel et les nouveaux réseaux, avec une programmation opérationnelle en 3 phases, comme vous pouvez le voir sur la diapo suivante. En vert, vous l'avez compris, s'affiche la première phase de déploiement sur une échéance 2022-2028.

Dans ce rapport, nous avons des points de détail sur les différentes liaisons :

Liaison Cluny/Tramayes

C'est une section rencontrant des difficultés foncières et une traversée de RCEA, ce qui n'est pas rien. La solution étudiée en particulier sur le secteur de Sainte-Cécile consisterait à neutraliser une portion de la route départementale, la RD 22 afin de la mettre en sens unique et permettre une circulation des vélos sur la voie libérée. Sur le plan environnemental et au niveau des structures, cette solution permettrait de profiter de l'infrastructure déjà existante.

Se pose également la question du point d'accroche avec la voie verte déjà existante avec un projet sur Sainte-Cécile qui est détaillé ici. Ce projet a évidemment fait l'objet de concertations locales. Le calendrier de l'opération, si tout est validé, pourrait être mené début 2026, avec un montant des travaux de 5 millions d'euros hors taxes.

Liaison Gueugnon/Digoin

Elle a mis en évidence, sur cette portion, des enjeux environnementaux. La DREAL nous a demandé un certain nombre d'études pour mener à cette procédure d'autorisation environnementale et évidemment un inventaire faune-flore « quatre saisons » qui nous emmène jusqu'à 2025, avec un arrêté préfectoral d'autorisation pour le printemps 2026.

Nous avons, en parallèle, nombre d'acquisitions foncières, notamment sur le secteur de Rigny-sur-Arroux. Ce qui pourrait nous amener avec une phase opérationnelle de travaux au deuxième semestre 2026-premier semestre 2027. Le montant estimé de ces travaux est d'environ 3 millions d'euros.

Secteur de Paray/Charolles/Vendennesse

Un tracé initial vous est présenté en violet. Il pose un certain nombre de problèmes fonciers au niveau de Hautefond et un passage dans la forêt domaniale de Charolles (qui est la propriété de l'ONF). Cela entraîne un conflit d'usage. Un chemin alternatif est proposé. Il est représenté en rouge, avec l'utilisation d'une route communale qui est peu empruntée, avec un faible trafic. Là aussi, on réutilise une infrastructure déjà existante et des sites propres également à chaque extrémité, sur Vendennesse et sur Charolles.

Les travaux pourraient être engagés assez rapidement sur cette perspective pour un coût total de 1,5 million d'euros.

Liaison Autun/Étang-sur-Arroux

Vous avez ici à l'écran les premières études qui avaient été menées au préalable de l'établissement du schéma départemental. Ce dernier avait, pour tracé, des fuseaux rapprochés des routes départementales 46, 222 et 994. On est dans un secteur un peu contraint, car on est dans le Val d'Arroux, avec des zones inondables, vous vous en doutez.

Il y avait aussi le tracé de la voie ferrée qui nous avait été suggéré par les élus locaux comme extrêmement intéressant à emprunter. Cela permet d'utiliser une infrastructure déjà existante. Sauf qu'était en suspens un projet d'expérimentation d'une navette autonome. Il s'est concrétisé cet été. Il était annoncé. Pour l'instant cette option n'est donc pas retenue. On continue alors à travailler sur le tracé initialement envisagé pour respecter les délais de livraison de cette voie verte, sans pour autant se priver totalement de cette voie ferrée si elle venait à se libérer dans le cas où l'expérimentation ne serait pas poursuivie.

Dans ce rapport, nous vous présentons aussi la résolution d'un certain nombre de points noirs qui se présentent sur notre tracé existant, avec des passages assez difficiles qui se sont avérés problématiques :

Le premier sujet dans le secteur de l'Épinacoïs, avec le franchissement du tunnel du Saisy qui s'avère impossible en raison de la présence de chiroptères. Pour l'instant, nous envisageons un itinéraire de déviation assez dangereux. En effet, il recoupe par

deux fois la route départementale dans des zones de virage extrêmement dangereuses.

Le but serait donc de rester dans le fuseau de la route départementale en étudiant un site en voie propre. Les acquisitions foncières pourraient se faire assez facilement. Ce projet pourrait se réaliser courant 2026 pour un montant de 500 000 €.

Nous rencontrons aussi un gros point noir au niveau de Saint-Julien-sur-Dheune situé sur l'itinéraire de l'EuroVélo 6, donc extrêmement fréquenté, et un passage obligé sur la route du canal qui est extrêmement empruntée à la fois par les voitures et par les poids lourds. Nous sommes, là aussi, dans un contexte extrêmement contraint, puisque nous avons le canal, une rivière et une topographie assez défavorable. Toutes les options ont été envisagées : construire un pont par-dessus ces infrastructures, dévier la rivière. Mais vous vous doutez bien que ce sont des projets extrêmement onéreux et difficiles à mettre en œuvre.

Aussi, en comité de pilotage, nous avons décidé de tester un alternat. Nous allons là aussi utiliser l'infrastructure routière, mettre en place un alternat pour les voitures afin que les cyclistes puissent progresser en site propre à ce niveau-là. Il s'agit d'une petite portion (450 mètres). Cette solution a été validée techniquement par le CEREMA. Elle a reçu une validation politique de la commune. Ce projet pourrait alors être réalisé assez rapidement, pour la fin de cette année, pour un montant de 200 000 €.

Ce rapport fait aussi état du budget que nous allouons à l'entretien lourd du réseau. Vous le savez, notre réseau, qui a plus de 20 ans, commence à nécessiter des réflexions assez importantes. Chaque année environ 1 million d'euros sont alloués à ce programme. Cette année, c'est même 1,5 million d'euros qui sont budgétés, avec un renouvellement de 20 kilomètres de couches de roulement sur notre réseau.

Voilà ce que je souhaitais vous présenter, chers collègues, donc vous le voyez, avec des investissements à venir assez lourds. On est à plus de 10 millions d'euros en investissement et chaque année, environ 1 million d'euros à 1,5 million d'euros de renouvellement du réseau existant.

Il vous est donc demandé de prendre acte de ce qui a été présenté et d'autoriser Monsieur le Président à demander des cofinancements, de procéder à toutes les démarches administratives pour mener à bien ces projets.

M. le Président.

Merci. Avant d'en prendre acte, est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? M. FONTERAY.

M. Fonteray.

Juste un commentaire concernant ce qui est écrit dans le rapport et ce que Catherine a rappelé sur le tronçon Cluny/Tramayes. Il est vrai que la difficulté est de franchir l'ouvrage qui se trouve sous la RCEA. C'est une question qui est posée depuis de nombreuses années. Il semble qu'on opte pour une solution de facilité qui vise quand même à mettre en sens unique une route départementale, c'est-à-dire la RD22 qui elle, par ailleurs, permet un accès à une autre RD qui, de mémoire, doit être la 165 et remonte sur Jalogny, le château.

Je trouve, alors qu'on voit ici ou là des feux à l'alternat qui permettent de façon assez aisée, y compris sur des longueurs beaucoup plus importantes maintenant dans les traversées de villages ou autres, des feux à l'alternat, envisager cette hypothèse, qui ne remettrait pas en cause le double sens sur une route départementale qui par ailleurs est utilisée par des riverains, par les communes alentour, par les exploitants agricoles, je trouve qu'opter visiblement, parce qu'on nous dit qu'on a étudié les deux solutions, mais en fait on voit bien qu'on va vers la plus simple à mettre en œuvre qui consisterait à mettre en sens unique, est un raccourci. À mon avis, il faut éviter cette solution et plutôt envisager quelque chose de techniquement maintenant, assez élaboré, avec les feux à l'alternat. Merci.

M. le Président.

Merci.

Mme Amiot.

Ces différentes alternatives ont été discutées en comité de pilotage. Elles ont été travaillées techniquement sur le terrain et exposées localement aux riverains, aux élus. C'est une proposition. Après, la

mise en sens unique de la RD pourra faire l'objet d'une expérimentation. On peut aussi partir sur des tests, sachant que dans un des sens, la déviation par une autre RD n'était pas très compliquée et assez fréquemment utilisée. Après, on est toujours sur le dialogue et on pourra explorer toutes les solutions et toutes les pistes d'action.

M. le Président.

Merci. Oui, Mme LEMONON.

Mme Lemonon.

Je rebondis juste sur ce que tu dis. Effectivement, le fait de pouvoir bénéficier d'une période d'expérimentation paraît primordial et de pouvoir effectuer ce test durant la saison la plus propice à la fois aux déplacements à vélo et aux activités des différents exploitants agricoles sur cette partie. Il faudrait évidemment envisager au moins les six mois, comme je l'avais dit d'ailleurs en commission, d'avril à octobre, pour au moins bénéficier d'une expérimentation qui soit représentative des usages sur cette RD.

Je l'ai dit en commission. Comme tu l'évoques aussi pour les voitures, il existe presque une déviation naturelle qui ne pose pas forcément de problème majeur. Mais n'oublions pas les autres usagers que sont les agriculteurs et effectivement les personnes qui ont besoin de remonter sur la route dite « de Vaux » dont Jean-Luc vient de parler.

Mme Amiot.

Pour préciser que quand on convertit une route existante, qu'elle soit communale ou départementale en voie verte, il y a forcément des riverains sur cette route, et ces riverains-là sont autorisés à emprunter la route départementale. On n'isole pas complètement les gens, évidemment, qui sortent de chez eux. Cela existe déjà. À mon avis, ce sont aussi des changements de comportement à discuter.

M. le Président.

C'est parfait, merci. J'ai toujours évoqué que pour les voies vertes, il faut que ce soit en effet travaillé dans la discussion et la concertation. C'est ce qui est fait. Éviter des situations conflictuelles, c'est ce qui a toujours été fait jusqu'à maintenant. Je remercie pour la qualité du travail qui est fourni, puisque vraiment,

tout cela se fait dans une vraie concertation sincère et l'étude de toutes les possibilités. Les voies vertes doivent rester une source d'attractivité et l'occasion de découvrir les beaux paysages de ce département.

Il s'agit de prendre acte du 1^{er} délibéré et de l'avis favorable. Car, je ne sais pas si cela a été précisé, mais il y a eu un avis favorable à l'unanimité pour les autres délibérés des commissions spécialisées Aménagement et Finances. Il n'y a pas non plus d'abstention ici, ni d'opposition. C'est donc adopté. Je vous remercie.

(L'Assemblée départementale prend acte du 1^{er} délibéré et adopte à l'unanimité les autres pour le rapport N° 305).

On change complètement de thématique. Je vais laisser la parole à Amelle DESCHAMPS pour le rapport 207.

Direction de l'enfance et des familles
N° 207

**Association départementale d'entraide des personnes accueillies en
protection de l'enfance de Saône-et-Loire (ADEPAPE 71)
Subvention 2024**

Mme Deschamps, rapporteure,
Merci Beaucoup.

Avant toute chose, je vous propose de visionner un petit film qui a été réalisé dans le cadre des Assises de la protection de l'enfance qui se sont déroulées mardi dernier, le 17 septembre, au Colisée à Chalon.

(Projection du film sur la protection de l'enfance)

Voilà pour la vidéo. C'est le petit focus d'un film qui dure un peu plus longtemps. Il sera diffusé sur le site internet.

Je voulais revenir sur l'essence même des Assises départementales de la protection de l'enfance parce que très tôt dans le mandat, une volonté a émergé de réunir l'ensemble des professionnels qui œuvrent dans le champ de la protection de l'enfance. Cette journée

a permis de réunir plus de 650 personnes afin d'échanger, de partager les connaissances et d'entretenir cette culture commune dans un contexte inédit.

Ces Assises ont fait l'objet d'un travail important par les membres d'un groupe projet, avec des professionnels notamment du Département, sous la houlette d'Élodie PRUDENT, Lise CONIEL et Sandrine BALEZO que je remercie chaleureusement pour leur implication. Cette journée s'est structurée autour d'un programme de conférence de qualité. Je sais que certains d'entre vous étaient présents. Je les remercie. Ce programme de conférence de qualité était destiné à répondre aux préoccupations des professionnels de l'enfance, mais aussi avec un forum des acteurs de la protection de l'enfance avec plus d'une vingtaine de stands, qui a concouru à une forte synergie entre les partenaires durant cette journée.

Je l'ai dit, dans ce contexte compliqué pour cette politique publique, le Département a réaffirmé son ambition, son cap de relever ce défi en faveur de l'enfance, en soulignant bien évidemment le travail remarquable des professionnels du secteur et leur indéfectible détermination. Je tiens une nouvelle fois à les saluer ici.

Je vous propose de passer au rapport qui concerne l'association ADEPAPE 71 (Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance de Saône-et-Loire) pour la subvention de 2024.

Cette association ADEPAPE 71 a été créée en 2021 avec le soutien du Département. Elle a pour objet de soutenir les personnes anciennement prises en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance qui la sollicitent. Elle est également présente dans plusieurs instances départementales au titre de la représentation des usagers.

L'association a développé en 2023 une permanence pour permettre d'accueillir les demandes de ses bénéficiaires. Elle souhaite ainsi pouvoir se développer et toucher plus largement les publics. L'association renouvelle sa demande de subvention de fonctionnement à ce titre.

Il vous est proposé :

- d'attribuer à l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance de Saône-et-Loire (ADEPAPE 71), une subvention d'un montant de 28 850 € au titre de l'année 2024, pour soutenir son développement et sa pérennisation,
- d'approuver la convention correspondante, telle que jointe en annexe,
- et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Avis favorable à l'unanimité des commissions spécialisées Solidarités et Finances.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? *(Non)*. Je n'en vois pas. Je vais vous demander là aussi de voter. Y a-t-il des abstentions ? *(Non)* Des oppositions ? *(Non)*. C'est donc adopté. Je vous remercie.

(Le rapport N° 207, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Pour le rapport suivant, on change encore de thématique. Nous allons laisser la parole à M. Michel DUVERNOIS.

Mission politique agricole
N° 302

**Politique agricole
Aides complémentaires 2024**

M. Duvernois, rapporteur,

(En sa qualité de Président de la CS Aménagement, M. Brochot étant absent)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Je vais vous présenter le rapport 302 qui concerne des aides complémentaires que nous proposons de verser à des organismes de

défense et de gestion non viticole. Ils sont au nombre de 7 dans le département. Nous vous proposons :

- de verser une subvention de 60 000 € en fonctionnement de cette année 2024, afin de participer à leurs actions d'animation qui contribuent à l'animation des produits AOP-AOC
- d'attribuer au CIVB (Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse) une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour 2024 afin d'aider à ses actions nécessaires à la mise en valeur de cette production emblématique du territoire,
- d'attribuer aux Jeunes agriculteurs de Saône-et-Loire une subvention de fonctionnement 23 030 € pour l'année 2024 dans le cadre du soutien et de l'accompagnement des agriculteurs en difficulté,
- d'attribuer à la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) une subvention de fonctionnement de 30 000 € pour l'année 2024 dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de la flavescence dorée qui est en recrudescence,
- d'approuver les conventions définissant les modalités et conditions de versement afférentes, telles que jointes en annexes 1 à 4,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Avis favorable à l'unanimité des commissions spécialisées Aménagement et Finances.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Frédéric.

M. Cannard.

Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas intervenir sur le rapport, mais sur la crise que rencontrent actuellement les agriculteurs en France et en Saône-et-Loire sur la FCO. Tout le monde a dû lire dans la presse qu'un premier cas s'est déclaré le

5 août dernier dans le nord de la France. Les vaccinations ont été mises en place.

Je parle sous contrôle du Dr AMIOT. Si je ne dis pas de bêtises, il y a deux types de FCO, la 8 et la 3. La 8 est connue depuis très longtemps. Il existe un vaccin payant et les éleveurs vaccinent leurs bêtes pour s'en sortir. Ils peuvent exporter les animaux avec un certificat vétérinaire à l'appui. En revanche la 3 est nouvelle. Elle pose des problèmes parce que le vaccin protège l'animal, mais ne détruit pas la maladie. Cela engendre des complications pour l'export, avec des conditions de tests supplémentaires, voire des exportations interdites comme en Italie qui refuse les animaux vaccinés. C'est donc un vrai sujet.

En plus de cette FCO bovine, s'ajoute la MHE bovine (Maladie Hémorragique Épizootique) qui est aussi un vrai souci pour les éleveurs du Charollais ainsi que pour les producteurs laitiers, car cela engendre une perte de lait, des animaux qui ne grossissent pas, des veaux qui meurent. J'ai pris quelques renseignements concernant cette MHE. Un vaccin est en cours aujourd'hui. Il existe. Il est aussi payant pour pouvoir sauver les animaux. Mais les éleveurs ne savent pas s'il est autorisé à l'export.

La filière est plutôt inquiète. Les éleveurs souhaiteraient que les vaccins soient pris en charge par l'État. Je sais que des discussions sont en cours entre les syndicats agricoles et le Fonds National Agricole de Mutualisation du Risque Sanitaire et Environnemental pour essayer de trouver des financements et accompagner les éleveurs dans cette maladie virale et mortelle. Elle évolue avec le réchauffement climatique et les échanges commerciaux, avec un moucheron. Elle touche tous les ruminants, engendre de fortes pertes économiques dans les élevages. Les éleveurs attendent la bonne nouvelle d'un ministre, s'il est nommé (comme les pompiers, les éleveurs attendent leur ministre) pour trouver des solutions.

Pour dire que le sujet est d'autant plus important que la Saône-et-Loire est une terre d'élevage et que cette politique sanitaire, si elle concerne les animaux, est également liée à la santé humaine. C'est un vrai sujet d'inquiétude pour les éleveurs. Aujourd'hui, les chiffres en Saône-et-Loire pour l'instant ne sont pas trop dramatiques par rapport à d'autres départements, mais on sait qu'à

la rentrée prochaine et cet hiver cela risque d'être un peu plus compliqué parce que les animaux seront tous regroupés.

Voilà, une petite pensée pour nos éleveurs, en espérant qu'ils seront accompagnés par les instances nationales.

M. le Président.

Merci pour votre intervention. Je voudrais juste en profiter pour saluer l'engagement du laboratoire départemental qui pratique de très nombreux tests et est très mobilisé. Encore un gros nuage au-dessus des agriculteurs qui n'avaient pas besoin de ça. Tout cela se cumule de manière assez importante et c'est en effet extrêmement inquiétant.

Je vais donc, sur le rapport présenté par Michel DUVERNOIS, le soumettre au vote, en rappelant qu'il y a eu un avis favorable des commissions spécialisées Aménagement et Finances. Il n'y a pas d'abstention ? *(Non)* Pas de vote contre ? *(Non)*. C'est donc adopté là aussi de manière unanime. Je vous en remercie.

(Le rapport N° 302, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction de l'accompagnement des territoires
N° 303

**Intempéries dans le département de l'Isère
Attribution d'une aide exceptionnelle au fonds de soutien pour
la Vallée du Vénéon**

M. Accary, rapporteur,

S'ensuit un rapport que je vais présenter moi-même. Il concerne l'accompagnement des territoires et les intempéries survenues dans l'Isère. On l'a déjà fait et évidemment, on le renouvelle ce jour. Il s'agit de l'attribution d'une aide exceptionnelle au fonds de soutien pour la Vallée du Vénéon.

Je rappelle les faits : dans la nuit du 20 au 21 juin 2024, des pluies torrentielles se sont abattues sur le massif de l'Oisans et des Écrins dans le Département de l'Isère, qu'une crue des torrents a entraîné d'importants dégâts sur les communes de Bourg d'Oisans, Venosc

et Saint-Christophe-en-Oisans, et causé la destruction du hameau de la Bérarde. Suite à cette catastrophe naturelle, le Département de l'Isère a créé un fonds d'aide d'urgence pour soutenir les dépenses engagées par les collectivités locales de la vallée du Vénéon sinistrées.

Il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € au Département de l'Isère au titre du Fonds d'aide d'urgence créé pour les collectivités sinistrées suite aux intempéries dans la vallée du Vénéon,
- d'approuver la convention à intervenir dans ce cadre avec le Département de l'Isère, jointe en annexe 2,
- et m'autoriser, si vous le voulez bien, à la signer.

Avis favorable à l'unanimité des commissions spécialisées Aménagement et Finances.

Y a-t-il des prises de parole ? Oui, Mme LEMONON, je vous en prie.

Mme Lemonon.

Merci Monsieur le Président. Comme vous venez de l'indiquer, nous voterons favorablement pour cette demande. Ce rapport nous incite toutefois à faire une proposition puisqu'on se rend bien compte tous, que depuis un certain nombre d'années, les événements qui étaient exceptionnels il y a 15 ou 20 ans deviennent malheureusement récurrents, qu'il s'agisse d'orages dévastateurs, d'inondations ou de sécheresses extrêmes. On a encore eu récemment le cas dans les Pyrénées il y a quelques semaines.

Évidemment, ces différentes catastrophes génèrent des coûts importants, humains d'abord, matériels et bien sûr, financiers. D'ailleurs les ménages français s'en rendent compte aussi avec l'augmentation importante de nos assurances multirisques et habitation (une augmentation annuelle entre 10 % et 15 %). Ce n'est pas rien. Au vu du dérèglement climatique qui amène à ces différents aléas, du moins les intensifie, on risque d'être souvent sollicités par différentes collectivités.

Notre proposition serait de voir la création d'un fonds de solidarité d'urgence qui pourrait être géré par l'association des Départements de France, suite à une contribution de chacun des Départements, à hauteur d'une somme qui serait évidemment à fixer. Cela éviterait, pour le cas qui nous intéresse ce matin, une sollicitation de chacune des collectivités par le département de l'Isère, tout en ayant un seul interlocuteur, qui serait l'association des Départements de France. Elle aurait à charge de gérer les fonds de manière équitable et rapide puisqu'un seul interlocuteur serait sollicité plutôt que de passer par un certain nombre, avec des décisions qui s'évaluent dans le temps.

C'était notre vœu de ce matin de voir le Département de Saône-et-Loire proposer la mise en place de ce fonds de solidarité d'urgence afin d'éviter des décisions au coup par coup qui risquent de nous arriver en nombre dans les mois et les années qui viennent. Merci de votre écoute.

M. le Président.

Merci. Pour l'instant, évidemment, cette organisation n'existe pas. C'est un peu l'organisation d'une « assurance ». Il n'y a pas non plus d'obligation. Certains Départements n'interviennent pas. Nous, on l'a toujours fait. On l'évalue en fonction aussi de la catastrophe. Il n'est pas non plus exclu qu'un jour ce soit nous qui fassions appel, je ne l'espère pas, mais il ne faut jamais le négliger. Et donc ce fonctionnement, tel qu'il est aujourd'hui proposé, est vraiment à l'initiative de chaque assemblée. Ce qui permet, plutôt que de constituer une « obligation », que chacun des élus puisse participer pleinement à la décision. Voilà ce que je peux dire pour l'instant.

En tout cas, ce n'est pas à l'ordre du jour de l'ensemble des Départements de France, cela n'a jamais été évoqué en effet. Il faut savoir que tous les Départements font aussi des efforts financiers sur l'adaptation et la réorientation des investissements pour tenir compte de ces effets. Je pense notamment, vous avez pu le constater sur une réorientation des investissements et de formation notamment concernant les pompiers de ce département. Je crois plus à ça en effet. Travailler beaucoup plus aussi la prévention.

Et puis, par rapport à ce qui a pu se passer dans tel ou tel territoire, se nourrir de l'expérience d'un phénomène qui a pu se produire et comment on peut en amoindrir les effets. C'est aussi

une vraie réflexion sur les investissements qui peuvent être faits, sur nos bâtiments, sur nos moyens de transport, pour tenir compte de ces évolutions. En tout cas c'est ce qui est fait dans la plupart des départements et c'est le cas chez nous, notamment sur les moyens de communication pour être présents soit sur la distribution de secours, mais aussi sur la prévention et l'information. Il y a là de gros investissements que font tous les territoires sur ces moyens.

Une catastrophe ne se prévoit pas. Il peut ne pas y en avoir pendant quelques années comme il peut y en avoir beaucoup. Les collectivités viennent en solidarité, pas uniquement par des moyens financiers, mais aussi en solidarité par des moyens humains. Je prendrai le dernier exemple où nous avons envoyé une colonne de pompiers pour des incendies dans le sud-ouest de la France. C'était il y a seulement quelques jours.

Je vous propose de mettre aux voix ce rapport. Il n'y a pas d'abstention ? *(Non)* Pas de vote contre ? *(Non)*. C'est donc adopté.

(Le rapport N° 303, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Il y a deux rapports que je suis obligé de reporter. Non pas les ajourner, mais les reporter de quelques heures puisque notre collègue a dû s'absenter de manière urgente. Je propose donc d'avancer sur le rapport 101 et Anthony Vadot, de te donner la parole.

Direction des Finances
N° 101

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle Répartition 2024

M. Vadot, rapporteur,

Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous.

Je vais vous parler de la répartition 2024 du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

La répartition entre communes et EPCI du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, alimenté par une dotation budgétaire de l'Etat, incombe au Conseil départemental. Le montant de l'enveloppe 2024 en forte baisse par rapport à celle de 2023 (-11,1 %), puisque ce fonds fait partie des variables d'ajustement de l'Etat pour cette année (Loi de finances pour 2024).

Il est proposé de répartir l'enveloppe de 1 131 747,00 € qui l'alimente selon les critères suivants :

- entre communes et EPCI « défavorisés » selon la répartition établie avant la réforme de la TP : 95,98 % en faveur des communes, soit 1 086 251,00 €, et 4,02 % pour les EPCI, 45 496,00 €.
- puis entre les 329 communes « défavorisées », c'est-à-dire dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne départementale, en fonction des critères du potentiel financier (55 %) et de l'effort fiscal relatif (45 %) ;
- puis au profit des 6 groupements de communes à fiscalité propre dits « défavorisés », en fonction de leur potentiel fiscal pondéré par leur coefficient d'intégration fiscale, selon les modalités appliquées les années précédentes.

Il vous est proposé :

Conformément aux délibérations du Conseil général du 16 décembre 2011 et du Conseil départemental du 24 septembre 2015 relatives à la répartition de ce Fonds, ainsi que les suivantes, de retenir pour les communes « défavorisées », c'est-à-dire celles dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des communes du Département, les critères de répartition suivants :

- pour 55 % en fonction de l'inverse du potentiel financier rapporté à la population Dotation globale de fonctionnement (DGF) de ces communes,
- pour 45 % en fonction de l'effort fiscal de chacune de ces communes.

Conformément aux délibérations du Conseil général du 26 septembre 2014 et suivantes relatives à la répartition du Fonds, de retenir pour les groupements à fiscalité propre « défavorisés » les critères de répartition suivants :

- entre les six premiers groupements d'après leur potentiel fiscal par habitant (population DGF) par ordre croissant,
- à raison de leur potentiel fiscal par habitant pondéré par la population et par le coefficient d'intégration fiscale de chaque groupement ;

Conformément aux délibérations du Conseil départemental du 20 septembre 2018 et suivantes relatives à la répartition du Fonds, d'approuver la répartition détaillée aux annexes n°1 et 2 jointes, soit au total :

- pour les 329 communes « défavorisées » (95,98 % du total à répartir) : 1 086 251 €,
- pour les 6 groupements de communes à fiscalité propre « défavorisés » (4,02 %) : 45 496 €.

Avis favorable à l'unanimité de la commission spécialisée Finances.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? M. FONTERAY.

M. Fonteray.

Nous avons souhaité que ce rapport soit en débat, car il illustre la baisse tous azimuts des dotations qui sont destinées aux communes et notamment les plus démunies. Le fonds de péréquation de la taxe professionnelle qui est destiné aux communes et aux EPCI les plus défavorisées du territoire amorce cette année une baisse de 11,13 %. Notre Département paye d'ailleurs un lourd tribut à cette diminution de la dotation puisqu'au niveau national, elle est de 4,57 %.

Rappelons que ce fonds de péréquation fait partie, depuis 2017, des possibilités de variables d'ajustement de l'État. Nous avons la confirmation qu'il en abuse. En effet, le montant alloué à notre Département sur ce fonds était de 80 % supérieur en 2017,

puisqu'il dépassait alors les 2 millions d'euros. Non seulement le pouvoir de fiscalité nous a été retiré avec les suppressions successives de la taxe professionnelle puis de la taxe d'habitation, mais les compensations desdites taxes sont en baisse constante.

Cette baisse intervient sournoisement au titre de la participation des collectivités, un objectif de réduction du déficit public. Alors que l'endettement s'emballe, Bercy et son ministre des Finances démissionnaire, tout comme le président Macron, accusent à tort les collectivités locales d'en être responsables. Rappelons que l'investissement réalisé par les collectivités locales représente 53 % de l'investissement public. Rappelons également que le déficit annuel de l'État en 2023 se monte à 155 milliards d'euros contre un endettement de 9,9 milliards d'euros pour l'ensemble des 34 935 communes et les 1 200 EPCI, des 101 départements et des 18 régions. Rien de comparable.

Alors que le service public ne cesse de se dégrader et que l'État s'est retiré des territoires, il n'a pas donné aux collectivités les moyens de pallier son absence. Sachant que le futur gouvernement reflètera encore davantage l'éventail de votre majorité départementale, vous avez donc sans doute plein d'espairs. Ce n'est pas trop notre cas.

M. Vadot.

Dans tous les cas, dans ce rapport de force entre les collectivités et l'État, on se retrouve dans le même bateau. C'est régulièrement dénoncé. Ce qui est dénoncé, c'est aussi le fait que petit à petit, ces dernières années s'est accéléré le fait de supprimer des liens directs entre les collectivités et le contribuable, avec des dotations qui sont effectivement à la main de l'État. Je suis donc tout à fait d'accord pour le dénoncer.

M. le Président.

C'est ce que j'ai fait encore il y a quelques jours. C'est ce que mes collègues présidents de Département dénoncent depuis déjà bien longtemps. Je ne sais pas si on peut déjà condamner ceux qui ne sont pas encore en place, c'est de l'anticipation. J'ai connu une période et une majorité que vous souteniez largement avec une volonté politique de faire disparaître les Départements.

Celui qui était ministre des Finances de l'époque, M. HOLLANDE, qui est devenu président de la République, a opéré d'une manière différente, c'est-à-dire avec des transferts sans compensation. C'est vrai qu'aujourd'hui, les collectivités quelles qu'elles soient, plus les Départements que les autres collectivités malgré tout, puisque nous servons « d'amortisseur social » et avec toutes les politiques de solidarité, nous sommes beaucoup plus « victimes » de ces non-transferts de compensation et de ces augmentations.

Des décisions avaient été actées avant la dissolution dont une notamment sur l'allocation de solidarités. Elle m'inquiète beaucoup, même si aujourd'hui on n'en parle plus, car si elle va au bout, pour le Département de Saône-et-Loire, c'est 14 millions d'euros de plus, sans compensation. On a fait un tour de table des présidents la semaine dernière, il y a 25 Départements qui sont pour l'instant en passe de ne pas pouvoir boucler leur budget cette année. Bien sûr, on peut toujours dire que ce sont de mauvais gestionnaires. Je rappelle quand même que la collectivité départementale, comme les autres collectivités, vote un budget équilibré. Je veux bien qu'on soit « victime » du déficit, on est toujours victime de quelqu'un, mais là c'étaient en effet des propos tout à fait déplacés que j'ai condamnés d'ailleurs, car très injustes. Je ne sais pas pour beaucoup d'autres Départements comment l'année 2025 va se présenter, mais ce n'est pas simple.

Alors, je ne jette pas la pierre à ceux qui n'ont pas encore pris leurs fonctions. On va attendre de voir. Mais je serai toujours aussi, comme mes collègues, extrêmement vigilant et je continue à alerter. D'ailleurs, il y avait un très bon article de presse dans *Le Monde*, il y a quelque temps, sur le rapport de la Cour des comptes qui expliquait ce que je vous explique régulièrement, à savoir les difficultés financières des Départements. Nous sommes vraiment à la croisée des chemins avec cette baisse vertigineuse de recettes et cette augmentation de dépenses imposées. Évidemment, les situations sont catastrophiques.

De là à y attribuer une couleur politique, si vous voulez, mais ce constat est fait par tous les élus et par tous les Départements de France, quels qu'ils soient. Nous avons tous la même volonté que les choses s'améliorent et notamment, on le verra encore, quand il est décidé de faire une dépense nouvelle, il faut absolument qu'on

nous la finance avant de la mettre en place. C'est quand même la moindre des choses.

Je le mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention ? *(Non)*. Pas de vote contre ? *(Non)*. C'est donc adopté de manière unanime. Je vous remercie.

(Le rapport N° 101, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Avec la modification de la trajectoire, il y a plusieurs choses. Je vais donc suspendre l'Assemblée pour l'étude des vœux. Il y a en effet un vœu ZRR qui doit être analysé en commission Aménagement et Attractivité. Il y a l'amendement de la tarification de cantine qui doit être, là aussi, étudié en Attractivité et Finances. Et il y a la motion de la majorité, soit des deux groupes majoritaires, qui doit être étudiée en Solidarités et en Finances. Il y en a pour un petit moment.

Je vous propose la méthode suivante : il est 11h30. Je suspends l'Assemblée pour que vous vous réunissiez en commission. On reprend l'Assemblée plus tôt en début d'après-midi. C'est-à-dire, vous aurez votre ... Non ? On n'aura jamais fini. J'ai peur que ça dure un peu. Où alors on fait une reprise à midi ? On fait une reprise des vœux à midi. On fait une reprise de l'Assemblée à midi. D'accord ? C'est tout bon ? Je suspends donc l'Assemblée maintenant et reprise ici à midi. Ça va ?

M. Fonteray.

Le vœu ZRR est examiné en commission Aménagement du territoire ?

M. le Président.

Et Attractivité.

M. Fonteray.

Les deux.

M. le Président.

Vous vous réunissez et on se retrouve ici à midi. Ça va aller ? On y va.

(La séance est suspendue à 11h30)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE
--

RÉUNION DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

APRÈS-MIDI



*La séance est reprise à 14 heures sous la présidence de
M. André ACCARY, Président.*

M. le Président.

Pour donner le temps à nos collègues de revenir, je vous propose de redémarrer la séance avec l'organisation suivante : passer maintenant le vœu qui a été déposé par le groupe Gauche 71 sur les ZRR, ensuite la motion sur le Ségur, puis on passera les rapports qui devaient être vus ce matin avec Claude et enfin, on revient sur le déroulement normal de l'après-midi, c'est-à-dire le rapport concernant notamment les cantines scolaires.

Je vais donner la parole au groupe Gauche 71 pour présenter le vœu. Je ne sais pas qui le présente chez vous. C'est toi Jean-Luc ?

VŒU

Présentation du vœu du groupe Gauche 71

« Que les promesses pour préserver l'attractivité de nos territoires
ZRR (Zones de Revitalisation Rurales) soient tenues »

M. Fonteray.

Monsieur le Président, chers collègues,

Voici la lecture du vœu déposé par notre groupe. L'intitulé est *Que les promesses pour préserver l'attractivité de nos territoires ZRR soient tenues*.

L'annonce de sortie du dispositif de Zones de Revitalisation Rurales (ZRR) de 89 communes de notre département avait suscité la colère de nombreux élus locaux.

Créé en 1995, le dispositif vise à aider au développement des territoires ruraux, principalement à travers des mesures d'exonérations fiscales et sociales au bénéfice des entreprises et professionnels, créateurs d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique. Plusieurs fois remises en question, les ZRR ont finalement été maintenues, car elles sont indispensables à l'attractivité de nos territoires en permettant à la fois la création d'emplois et le maintien de services et/ou de commerces à l'heure où ces territoires se sentent souvent délaissés.

La loi de finances 2024 a prorogé le classement existant jusqu'au 30 juin 2024 et prévu de le remplacer par un nouveau zonage intitulé France Ruralité Revitalisation (FRR) à compter du 1^{er} juillet 2024. Face à la prévision d'exclure injustement 2 200 communes ZRR du dispositif FRR, dont 89 communes pour notre département, la mobilisation des élus des territoires a permis d'obtenir le 4 juin dernier un engagement du Premier ministre Gabriel ATTAL. Ce dernier a en effet annoncé à l'Assemblée nationale que le gouvernement a finalement décidé de maintenir dans le zonage les 2 200 communes qui devaient théoriquement en sortir. Voici ses propos. Je cite :

« Ces 2 200 communes continueront à bénéficier des exonérations fiscales et sociales dont elles bénéficient aujourd'hui. Cela vaut pour les commerces déjà en place, cela vaut pour les commerces qui s'installeront à l'avenir. Il n'y aura aucune commune perdante. Il n'y aura pas non plus de rupture dans le temps. Enfin, ma décision de maintenir ces 2 200 communes dans le zonage s'applique dès à présent et sera traduite dans les prochains textes financiers ».

Or, un premier arrêté du 19 juin 2024, c'est-à-dire 15 jours après, intègre dans le nouveau dispositif France Ruralité Revitalisation pour la Saône-et-Loire 263 communes, dont 4 nouvelles. Or, les 89

communes qui n'intègrent pas le nouveau dispositif FRR font l'objet d'un second arrêté du même jour, 19 juin 2024, fixant les ZRR, objet de notre interpellation. En effet, en dépit de l'engagement pris par M. ATTAL, le dispositif ZRR poursuit ses effets pour les activités installées avant le 1^{er} juillet 2024. Mais en l'état, il en résulterait qu'il n'y aurait aucun nouveau bénéficiaire dans ces 89 communes à compter du 1^{er} juillet, puisque 15 jours après la promesse gouvernementale, l'arrêté du 19 juin ne l'évoque pas. L'article 1465 A du Code général des impôts continue donc de s'appliquer, excluant ainsi tout nouveau bénéficiaire à compter du 1^{er} juillet.

Nous demandons que cette situation puisse être rapidement et officiellement ajustée, et nous souhaitons donc par ce vœu, solliciter M. Michel BARNIER afin que la promesse faite par M. Gabriel ATTAL soit tenue pour toutes nouvelles créations ou reprises d'activités dans les communes du dispositif ZRR, avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2024.

Voilà la lecture de ce vœu qui en fait, renseignements pris auprès des services des impôts, révèle qu'il y a bien un vide et que tout bénéficiaire potentiel depuis le 1^{er} juillet dans ces 89 communes ne peut voir sa demande aboutir. L'attractivité de ces communes s'en trouve ainsi diminuée, suspendue à un projet de loi de finances. Mais le projet de loi de finances 2025 est prévu pour l'année 2025. Est-ce qu'il peut être rétroactif ? D'où l'intérêt de rectifier le tir, sachant qu'à l'annonce des informations du Premier ministre ATTAL, l'ensemble des parlementaires se sont réjouis de ces engagements, qui visiblement, ne sont pas en l'état, à ce jour, tenus et suivis d'effet.

M. le Président.

Merci. D'autres interventions sur ce texte ? *(Non)*.

Juste en précision puisque pour le coup, c'est un sujet dans cette annonce, que je connais bien. J'ai pu très vite travailler avec le député de la circonscription la plus touchée, c'était la première, celle de Benjamin DIRX. Il était particulièrement concerné et est intervenu immédiatement auprès de l'ancien Premier ministre.

Vous le notifiez, il y a eu des avancées ces derniers mois et comme vous le mentionnez, tout n'est pas finalisé, loin de là. En effet, l'ancien Premier ministre allait indiquer que tout cela devait se

traduire par la première loi de finances. On y revient toujours. C'est un peu comme pour la question des pompiers, puisque tout a été « suspendu » aujourd'hui à cette heure (je n'ai pas suivi l'actualité), mais le gouvernement n'étant toujours pas nommé, il y aura en effet beaucoup de sujets à évoquer dont celui-ci très vite. Mais là, j' imagine que le député prendra la tâche tout de suite et nous, derrière, pour qu'on revienne à quelque chose de tout à fait acceptable et raisonnable pour la région.

Sur le vœu évidemment, il n'y a pas de souci. On est tous d'accord puisque cela va dans la continuité des actions qui avaient déjà été entreprises, comme je vous l'ai dit à l'instant, par le député de la circonscription et moi-même en association avec lui à cette époque.

Il n'y a pas d'abstention ? *(Non)*. Pas de vote contre ? *(Non)*. C'est donc adopté. Merci.

(Le vœu déposé par le groupe Gauche 7, « Que les promesses pour préserver l'attractivité de nos territoires ZRR soient tenues. » est adopté à l'unanimité).

Je vais donner la parole à Claude pour la motion, avant de reprendre le cours des rapports.

MOTION

Présentation de la motion des élus de la majorité
Sur la prime Ségur

Mme Cannet.

Il s'agit d'une motion déposée par les élus de la majorité.

Le 26 juin 2024, un arrêté ministériel a été publié au Journal officiel agréant certains accords de travail dans le secteur sanitaire, social et médicosocial privé à but non lucratif. S'en est suivi la publication au Journal officiel le 6 août 2024 d'un arrêté ministériel du 5 août 2024 portant extension de cet accord à l'ensemble des établissements relevant du champ de cet accord.

Ces accords et arrêté pris sans concertation avec les Départements, ni respect du droit et des textes visant la bonne concertation des parties prenantes à ce genre de décision, étendent la prime dite « Ségur » à environ 112 000 salariés auparavant exclus du dispositif dans notre pays, avec un versement obligatoire d'une indemnité forfaitaire de 183 € net par mois avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Notre collectivité ne remet bien évidemment pas en cause le bien-fondé de cette mesure au regard de l'engagement, du travail et du dévouement des salariés concernés. Le Département de Saône-et-Loire a d'ailleurs déjà prouvé depuis des années avec quelle constance il est attaché et conscient de l'impérieuse nécessité d'accompagner ce secteur d'activité.

Cependant, notre collectivité en dénonce le financement. Celui-ci devra en effet être pris en charge par les structures employeur et par compensation, à l'égard de ces dernières, par les Départements. Il s'agit d'un coût estimé pour les Départements de 170 millions d'euros et pour le seul Département de Saône-et-Loire, cela représente un engagement financier supplémentaire de 2.5 millions d'euros, naturellement non budgétés en début d'année.

À l'occasion de sa réunion du 11 septembre 2024, le bureau des Départements de France a décidé à l'unanimité de ne pas appliquer cette mesure tant qu'une compensation financière intégrale ne sera pas assurée par l'État, et demande à tous les Départements de s'engager dans cette voie.

Départements de France a également saisi le nouveau Premier ministre pour qu'une réponse rapide soit apportée pour ne pas pénaliser les salariés mentionnés et pour revoir désormais les méthodes de travail avec les collectivités locales afin de ne plus subir ces transferts de charge imposés unilatéralement.

Par cette motion, et conformément à la décision de Départements de France, le Département de Saône-et-Loire décide de geler son financement sur ce dispositif, tant qu'une compensation intégrale ne sera pas assurée par l'État, demande une réponse rapide sur ce dossier du nouveau (ou de la nouvelle) ministre qui sera en charge de ces questions, souhaite désormais qu'une nouvelle méthode de travail soit mise en place entre le gouvernement et les collectivités

territoriales dans le respect de la libre administration de ces dernières.

M. le Président.

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur ce vœu ?
M. FONTERAY.

M. Fonteray.

Oui, au nom du groupe. Dans les différentes commissions, en découvrant la motion, nous nous sommes abstenus. Il s'avère que dans cette motion, il est prévu indirectement de sanctionner les salariés qui étaient les oubliés du Ségur. Bien évidemment, nous sommes dans tous les mouvements de résistance à l'égard des gouvernements qui suppriment des financements au Département. Ce que l'on a fait de tout temps. On a toujours voté cette résistance à l'égard des transferts de charge.

En revanche, vu l'incidence de cette motion, qui aurait pour effet de geler et donc de priver les salariés de cette mesure ou, plus exactement, de dire qu'on les prive, mais indirectement nous allons priver du financement les associations qui embauchent ce personnel, sachant qu'unaniment je pense, nous savons que ces associations sont déjà en difficultés, difficultés financières, difficultés de recrutement. Ce n'est pas un signe positif donné à ces associations qui sont déjà en souffrance.

Enfin, s'agissant du personnel, ces oubliés du Ségur, après les applaudissements de vainqueurs, doivent pouvoir bénéficier de cette mesure. Geler le financement est leur donner un mauvais signe. C'est la raison pour laquelle notre groupe s'opposera à cette motion.

Mme Cannet.

Un petit point complémentaire. Dans la motion qui a été déposée, on a bien pris la peine de rappeler qu'on ne contestait absolument pas le principe de la compensation du Ségur pour les oubliés. Il n'y a pas de discussion sur ce point. Priver les salariés dans certaines structures, la disposition est déjà mise en œuvre et elle le sera dans les autres puisqu'il s'agit d'une disposition à caractère obligatoire.

On l'a déjà évoqué à plusieurs reprises dans cette instance, on assiste régulièrement à des transferts de charge conséquents, ici on

parle de 2.5 millions d'euros en ce qui concerne le Département. Cette somme n'a pas été budgétée puisqu'on en ignorait l'existence quand on a élaboré les budgets. Il faut donc trouver cette somme. Quid ? Car elle n'était pas prévue.

Et on ne peut pas non plus indéfiniment rester sans rien faire, c'est-à-dire subir, se voir imposer des dépenses supplémentaires sans compensation. Je rappelle que pour certaines dépenses budgétaires du Département, on a souvent des compensations qui devaient être des compensations totales qui ne sont plus que partielles.

Aussi, on ne va pas indéfiniment, compte tenu de la situation budgétaire des collectivités, en particulier des Départements, continuer de contester, mais de ne rien faire. Vous savez comment ça fonctionne, si effectivement le Département commence par payer, bien évidemment derrière, on n'obtiendra jamais rien. Il s'agit donc de faire pression. Il s'agit aussi de montrer que la position est nationale. Ce n'est pas une position spécifique au Département de Saône-et-Loire, c'est la position du Département de Saône-et-Loire qui s'inscrit dans la position de Départements de France. Il s'agit de montrer que la difficulté concerne l'ensemble des Départements.

M. le Président.

Est-ce que quelqu'un veut ajouter quelque chose et je conclus ?
Mme COUILLEROT.

Mme Couillerot.

Sur le fait de réclamer des compensations de l'État, on l'a toujours fait, de tout temps et la DF effectivement, le bras armé des Départements, pour le faire. Sauf qu'aujourd'hui, ce qui est proposé est totalement différent. Ce n'est plus le combat que nous sommes prêts à mener ensemble, c'est simplement dire qu'on gèle, on ne fait pas. Mais vous l'avez dit vous-même, ça se fera, puisque c'est la loi. Et les associations seront obligées de le faire.

Aussi, à un moment donné, on dit (parce que les paroles sont bien, mais les actes sont mieux) que d'une part, on ne verse pas au personnel qu'on a applaudi et qui a été oublié pendant tout une période. Donc on considère qu'on laisse ce personnel de côté. De deux, nos associations vont se débrouiller. Globalement, c'est ça.

Nous sommes donc favorables à toutes les mesures que vous pouvez porter et Jean-Luc l'a dit parfaitement, on l'a fait, quels que soient les gouvernements. Il y a un vrai rapport de force à porter au niveau des collectivités vis-à-vis de l'État et là, quels que soient les gouvernements. Je pense que malheureusement dans l'avenir, cela ne va pas s'arranger et vous serez sans doute mieux placés que nous pour mener ce combat. On vous soutiendra, puisque ce sont plutôt vos amis politiques qui seront au pouvoir que les nôtres.

Mais je le redis bien, c'est de tout temps que nous avons mené ce combat. Aujourd'hui nous ne sommes pas favorables à ce que ce soit et les personnes qui devraient être bénéficiaires de cette mesure, et les associations qui en soient pénalisées. C'est simplement notre propos. S'il n'y avait pas eu ce gel, nous l'aurions bien volontiers voté.

M. le Président.

Merci. D'autres expressions ? Oui, M. LOTTE.

M. Lotte.

Je vais mettre ma réaction au regard de tout ce qui se passe au plan national sur le plan politique et ce qui se passe effectivement avec la perspective d'un gouvernement, quel qu'il soit d'ailleurs, qui n'est pas forcément celui que j'aurais apprécié, aimé, ou mis en perspective. Je mets tout cela au regard d'une logique dans laquelle les lettres-plafonds qui sont déclinées distribuées auprès des futurs ministres femmes et hommes, qui vont porter la politique publique, doivent regarder cela avec une logique de politique publique qui doit porter une nation, un collectif et une structuration.

Derrière tout cela, je considère qu'on doit se dépasser, on doit dépasser nos propres logiques personnelles et politiques au regard de cette situation. Revendiquer collectivement. Je rappelle que les 100 Départements ont été volontaires sur cette logique et sur cette perspective. Nous revendiquons encore une fois une manière de faire différente, une manière d'organiser les choses différemment et faire en sorte que l'accompagnement, quel qu'il soit sur le plan des personnels, sur le plan de l'accompagnement des politiques publiques, on le regarde avec une terminologie un peu différente.

Ce que l'on vit aujourd'hui au travers du Ségur peut se déployer au travers de tout un tas d'autres politiques parce que derrière, la

mécanique est en train de se préparer pour l'État, dans sa mécanique comptable, dans sa mécanique politique, nous amène à un budget qui va être très délicat, très compliqué et très difficile à structurer. Si nous ne marquons pas notre manière très vive et très forte, en rappelant quelles sont nos propres perspectives, quelles sont nos propres attentes et quelles sont nos dynamiques, nous sommes effectivement face à une situation de complexité. Je revendique que nous soyons volontaires sur cette question du partage sur ce vœu et sur cette perspective.

M. le Président.

Merci. D'autres interventions ? Je vais donc conclure.

Je rejoins, Dominique, la mécanique qui est décrite. Il faut qu'on arrête de dire « vos amis ». On a tous vécu des périodes difficiles. Vos amis voulaient supprimer les Départements, celui qui était ministre des Finances est devenu président de la République et a souhaité les étouffer financièrement. Ce que nous vivons là, nous l'avons vécu déjà à d'autres moments. Vous voyez, des amis, on en a tous. Moi, je n'ai qu'un ami, c'est le Département, ce sont les habitants de ce territoire.

Aujourd'hui, on nous donne une somme pour gérer, avec des compétences. On ne lève pas d'impôts. On n'a pas d'autres ressources. Les seules qu'on pouvait obtenir étaient les DMTO. Vous savez ce qu'il en est, nous avons perdu 40 millions d'euros. Et on nous dit, juste avant les élections : « J'ai une bonne idée, on va faire plaisir à Untel ou Untel, mais ce sont les Départements qui payent ». Comment fait-on ?

Je vous le dis tout de suite, une décision a été prise unanimement par la gauche et la droite, au niveau de l'ADF. Je peux vous lire la déclaration ce matin, celle de l'Hérault, parce qu'après chacun peut l'adapter. Mon collègue de l'Hérault est plutôt de gauche. Il fait aussi adopter ce vœu. Je ne peux pas même enlever une virgule. C'est exactement ça. « Sans contester le bien-fondé de la mesure », c'est ce qu'on a écrit. On ne le conteste pas. « Le président du Conseil départemental a pointé du doigt la prime du Ségur, etc. » Il demande de voter exactement le vœu qu'on est en train d'adopter à cet instant.

C'est un vœu transpartisan. C'est une lutte des collectivités départementales, dans l'intérêt de ceux qui peuvent, et personne n'a contesté le bien-fondé de cette mesure. Simplement aujourd'hui, on nous propose une dépense nouvelle. Vous n'avez pas le même problème dans les communes, mais nous, on n'a pas d'autres ressources que ce que veut bien nous donner l'État. Alors que se passe-t-il au bout d'un moment ? C'est la faillite, si on continue à accepter ça. À chacun sa méthode pour négocier. Mais payer et ensuite négocier, avec l'État ... Je crois que j'ai appris à ne jamais procéder comme ça. Et là, unanimement, on a en effet souhaité dire : « Aujourd'hui ça suffit sur ces mesures qui ne sont pas prévues financièrement pour être portées par la collectivité ».

Parce que d'autres vont en pâtir au bout d'un moment. On a donc tous été d'accord sur ce principe. Je vous le dis, c'est en train de se faire dans d'autres Départements ayant d'autres sensibilités. C'est vraiment transpartisan. C'est dans l'intérêt justement des acteurs et des habitants de chaque Département. C'est de dire aujourd'hui : « Stop ! On négocie, on en parle. Ensuite, évidemment, on peut payer telle ou telle mesure ». Mais ce n'est plus possible de travailler comme ça aujourd'hui dans la situation dans laquelle se trouvent tous les Départements. Et en effet, si aujourd'hui, on ne fait pas ça, la porte sera ouverte ensuite. C'est pourquoi nous avons tous été d'accord. Cela tombe depuis hier ou aujourd'hui dans d'autres Départements. C'est tout.

Personne ici, et je l'entends de votre côté aussi, ne remet en cause le bien-fondé. Bien sûr. Mais aujourd'hui, c'est un bras de fer qui est en train de s'imposer parce que si on ne le fait pas pour cette mesure, d'autres viendront. Alors aujourd'hui, on est tous d'accord pour dire : « Stop ! Maintenant, il faut prévoir le financement et ensuite, évidemment, on applique la mesure. » C'est ça la négociation, et pas l'inverse. Si vous payez, vous n'aurez jamais le remboursement, ça, c'est sûr.

Et puis ce n'est pas une paille, quand même. C'est à l'état d'un budget, en cours d'année c'est difficile de trouver une telle marche financière. C'est ça le principe. La force de la négociation c'est qu'on soit tous unis. Je regrette, objectivement, je regrette qu'en Saône-et-Loire, ce ne soit pas le cas. C'est le cas dans tous les autres Départements, mais ce ne sera pas le cas en Saône-et-Loire. C'est ainsi. Ce sera notre spécificité. Je le regrette vraiment.

En tout cas, je vous propose de voter cette motion. Cela a été effectivement une demande du président de l'ADF, mais aussi du président du groupe de droite et du groupe de gauche, de reporter cela aussi dans les différentes Assemblées départementales. Je vous ai donné l'exemple, vous pouvez le retrouver, c'est écrit dans l'Hérault. Il y a sans doute d'autres Départements, en fonction du calendrier des Assemblées.

Je vous propose de mettre aux voix cette motion. Qui veut voter contre ? *(votes contre : Claudette BRUNET-LECHENAULT, Frédéric CANNARD, Nadège CANTIER, Sylvie CHAMBRIAT, Evelyne COUILLEROT, Jean-Christophe DESCIEUX, Bernard DURAND, Jean-Luc FONTERAY, Jean-Marc HIPPOLYTE, Élisabeth LEMONON, Alain PHILIBERT)*. Pas d'abstention ? *(Non)*. Tous les autres sont donc favorables. Merci.

(La motion déposée par les élus de la majorité sur le Ségur est adoptée à la majorité).

M. FONTERAY, vous revenez sur la motion ? Allez-y, prenez la parole.

M. Fonteray.

Merci Monsieur le Président. Après ce que vous avez dit, je voulais juste évoquer que, vous l'avez bien compris, nous partageons sur le fonds, la mesure. Et comme, Monsieur le Président, nous l'avons fait en son temps, à la dernière session budgétaire, vous avez dit : « l'État nous doit 100 millions d'euros ». Si vous voulez mener ce combat, nous le menons avec vous. Mais il convient de nous associer sur la facture et nous irons avec vous en préfecture, qui est le représentant de l'État, présenter l'addition. Là, vous nous trouverez. Vous nous trouverez dans toutes les revendications. De tout temps, nous l'avons été. Vous, pas toujours. De tout temps. Là, il s'agit des Départements, et nous, nous pensons, oui Monsieur le Directeur général, oui, nous pensons aux associations de notre territoire, de la Saône-et-Loire, qui vont être mises en défaut par votre décision.

M. le Président.

C'est la particularité de la Saône-et-Loire. Vous allez finalement à contresens de vos autres amis politiques dans les autres Départements. C'est un exemple que je serai heureux de reprendre.

Je vous propose de passer au rapport 204.

En raison de leurs fonctions au sein de l'EHPAD DE CHALON-SUR-SAONE "ROGER LAGRANGE", Mme MELIN Dominique et M. GAUDRAY Alain quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de l'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERCOMMUNAL HEBERGEANT DES PERSONNES AGEES (EPIC EHPAD) DE VARENNES LE GRAND ET SAINT GERMAIN DU PLAIN "LE NID D'AVELINE", Mmes ROBLOT Elisabeth, PLISSONNIER Florence et M. DESMARD Jean-Michel quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de son lien de parenté avec M. Christian GUIGUE, Président de l'EPIC EHPAD DE VARENNES LE GRAND ET SAINT GERMAIN DU PLAIN "LE NID D'AVELINE", M. GUIGUE Jean-Vianney quitte la salle lors des débats et du vote.

En raison de leurs fonctions au sein de l'EHPAD DE SAINT-DESERT LA CHANSONNIERE, Mme LANOISELET Dominique et M. MARTIN Sébastien quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de l'EHPAD DE SALORNAY-SUR-GUYE "LUCIE ET RAYMOND AUBRAC", Mme LEMONON Elisabeth et M. FONTERAY Jean-Luc quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de l'EHPAD PUBLIC AUTONOME DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL "NATHALIE BLANCHET", Mmes LANOISELET Dominique, LEMONON Elisabeth et M. FONTERAY Jean-Luc quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de l'EHPAD DE BOIS-SAINT-MARIE DE RAMBUTEAU ET DE ROCCA, Mmes CHENUET Carole, GIEN Chantal et MM. DURIX Arnaud (Président), LOTTE Dominique quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de l'EHPAD DE CLUNY ET TRAMAYES ANNEXE A L'HOPITAL LOCAL - CONSEIL DE SURVEILLANCE CENTRE HOSPITALIER DU CLUNISOIS, Mme LEMONON Elisabeth quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

Direction de l'appui à l'action sociale
N° 204

Accompagnement D'EHPAD en difficultés financières Attribution de subventions exceptionnelles

Mme Cannet, rapporteure,

Ce rapport porte sur l'attribution de nouvelles subventions exceptionnelles aux EHPAD en difficultés.

Comme vous le savez, le Département travaille en étroite concertation avec l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté afin d'identifier les structures dont la situation économique et financière est fragile, d'initier des démarches d'accompagnement et de stabiliser une offre d'accueil qui reste incontournable pour un certain nombre de personnes âgées : proposition de financement d'un prestataire pour lancer une démarche de retour à l'équilibre, soutiens financiers complémentaires sous la forme de subventions d'investissement exceptionnelles ou de crédits non reconductibles (ARS).

Parmi les difficultés financières rencontrées par les EHPAD, certaines sont liées à des projets de travaux plus coûteux que prévu. Ces investissements, insuffisamment financés, dégradent très fortement la trésorerie des structures et menacent la continuité de service. C'est pourquoi, suite à une étude approfondie de chacune des situations suivantes, il est proposé d'allouer des subventions complémentaires.

Par ailleurs, il est proposé de financer l'accompagnement de l'EHPAD annexé au Centre hospitalier du Clunisois par un prestataire externe pour mettre en place un plan de retour à l'équilibre financier prenant en compte l'optimisation des ressources, l'amélioration de la qualité de la prise en charge et la sécurité des accompagnements. L'ARS apporte son soutien au financement de cet accompagnement à hauteur de 50 % de son coût

qui s'élève à 34 020 €. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement, également à hauteur de 50 %, soit 17 010 € à l'EHPAD annexé au Centre hospitalier du Clunisois.

Il vous est proposé :

- d'attribuer les subventions exceptionnelles d'investissement et de fonctionnement aux 7 établissements suivants :
 - EHPAD Roger Lagrange à Chalon-sur-Saône pour un montant de 78 662 €,
 - EHPAD intercommunal de Saint-Germain-du-Plain / Varennes-le-Grand pour un montant de 129 634 €,
 - EHPAD La Chansonnière à Saint-Désert pour un montant de 193 668 €,
 - EHPAD Lucie et Raymond Aubrac à Salornay-sur-Guye pour un montant de 143 603 €,
 - EHPAD Nathalie Blanchet à Saint-Gengoux-le-National pour un montant de 127 500 €,
 - EHPAD de Rambuteau et de Rocca à Bois-Sainte-Marie pour 625 000 €,
 - EHPAD annexé au Centre hospitalier du Clunisois pour 17 010 € ;
- d'approuver les conventions d'investissement avec chaque EHPAD selon le modèle joint en annexe ainsi que la convention de fonctionnement avec l'EHPAD annexé au Centre hospitalier du Clunisois,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

Avis favorable à l'unanimité des votes exprimés (élus intéressés) des commissions spécialisées Solidarités et Finances.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? M. DURAND.

M. Durand.

Monsieur le Président, chers collègues, avec ce énième rapport sur les aides aux EHPAD en difficultés, nous pourrions, comme à chaque session depuis maintenant plusieurs mois, refaire les mêmes constats.

Il nous semble pourtant qu'un nouveau pas est franchi. En effet, quand on voit la nature des investissements qu'on nous propose, on s'aperçoit qu'il s'agit de matériel indispensable à la prise en charge journalière des résidents au fonctionnement du quotidien. Cela dénote une dégradation sévère des budgets de ces établissements.

Devant ces constats alarmants, nous vous reposerons les mêmes questions. Avez-vous une vision actualisée prospective de l'état financier de l'ensemble de nos établissements ? Comment agir en amont pour éviter une catastrophe financière et sociale de nos établissements ?

Nous regrettons encore le refus de la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation qui aurait permis de nous associer et d'avoir une totale transparence vis-à-vis de l'ensemble des conseillers départementaux, mais aussi des Saône-et-Loiriens. Cela aurait pu permettre aussi d'être force de proposition. Car ce qui doit nous préoccuper tous ici aujourd'hui, c'est comment sauver nos établissements ?

Nous savons bien sûr aussi que le seul échelon départemental ne suffira pas à résoudre la problématique. Cette crise est nationale et touche 2/3 des EHPAD. Pourtant, quel silence de la part des Départements ! Le dernier communiqué de l'ADF date d'avril 2024. Comment ne pas s'étonner de cet immobilisme, alors que certains établissements sont en cessation de paiement et doivent fermer leurs portes ? Chaque Département apporte quelques moyens financiers supplémentaires selon ses possibilités. Un collectif de maires bretons, territoire du grand âge en résistance, a assigné l'État devant la justice pour non-respect des droits fondamentaux des résidents d'EHPAD. À quand une action collective des Départements pour que la question du grand âge devienne enfin une priorité nationale ?

D'autre part, une expérimentation est en cours de lancement. Elle vise à la fusion des sections soins et dépendance. 23 Départements se sont portés candidats, dont la Nièvre pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'objectif de cette expérimentation est la simplification du financement et l'établissement d'une équité entre les Départements. Notre groupe a toujours dit que, sans mettre les moyens financiers nécessaires, l'exercice est voué à l'échec. Cependant, le démarrage est prévu en 2025, après publication du

décret. Vous vous êtes proposé, Monsieur le Président, pour mener une expérimentation de cette nature sous pilotage départemental. N'aurait-il pas fallu candidater, malgré un pilotage ARS ? Après tout, peu importe le pilote si l'avion arrive à bon port.

Nous devons aussi veiller que le sauvetage des établissements ne se fasse pas par la diminution des prestations dues à nos résidents ou par le financement accru des familles, déjà très lourd. Nous pensons notamment à l'application d'un tarif différencié. À cet égard, le rapport Pirès-Beaune rendu à l'automne dernier montre bien le désarroi des résidents et de leur famille. Au niveau national, 76 % des résidents n'ont pas les ressources mensuelles suffisantes pour payer le reste à charge. Pourtant, seuls 22 % des personnes font appel à l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH). Le non-recours au droit étant de notre compétence, quelles sont les mesures mises en place pour optimiser ce recours ?

Le chiffre de 10 milliards d'euros, estimation issue du rapport Libault est régulièrement avancé pour couvrir les besoins liés au grand âge. On voit bien que les aides actuelles ne sont pas en mesure de régler le problème. Il faudra des choix politiques forts pour engager des financements suffisants et permettre une réforme systémique du financement de la question de l'autonomie. Les réflexions actuelles autour d'une allocation universelle et du renforcement du 5^e risque sont donc plus que jamais d'actualité.

Nous sommes très inquiets, mais pas résignés à voir sombrer tout un pan de la prise en charge de nos aînés les plus dépendants. Merci de votre attention.

Mme Cannet.

Merci. On ne va pas évoquer une énième fois les difficultés qu'on constate tous. On siège tous en EHPAD. Vous savez très bien que c'est le modèle qui a été interrogé. C'est un constat qui est fait depuis des années. Cela fait des années qu'on attend une loi grand âge. En attendant, il faut bien faire avec les moyens qui sont les nôtres et dans les compétences qui sont les nôtres et agir sur ce sur quoi on peut agir. Une nouvelle commission, on en a aussi déjà discuté. On ne va pas rajouter de l'analyse à de l'analyse, de la commission à de la commission.

Nous, on en est au stade de l'action. On a engagé un certain nombre de démarches, aussi bien avec nos partenaires que sont notamment l'ARS, mais aussi avec les établissements. On connaissait la difficulté des EHPAD. Je rappelle que l'année dernière, on a quand même injecté 4 millions d'euros supplémentaires, outre la prise en charge aussi d'une partie de l'augmentation du tarif des résidents. On est donc également sur l'hébergement alors que normalement, on devrait se limiter à la dépendance.

Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que grâce aux dotations qu'on a financées l'année dernière, on a eu une diminution du volume de déficit sur la dépendance, par contre, on a eu une aggravation sur le déficit lié aux soins. Or, les soins ne sont pas, malheureusement, de notre compétence.

On constate aussi des difficultés multifactorielles. Aujourd'hui, on cumule dans tous les domaines. On a eu bien évidemment l'inflation qui a un impact sur les charges de fonctionnement, je ne parle pas que des fluides, on a tous été concernés. On a eu des revalorisations salariales dont là aussi, on ne conteste pas le principe, mais c'est le financement ou plus précisément l'insuffisance, voire l'absence de financement. Aujourd'hui, si on prend des chiffres globaux, l'insuffisance de compensation, notamment du Ségur, représente environ 3 Équivalents Temps Plein par établissement. Sauf que chaque année, on les cumule et donc automatiquement, on augmente le déficit.

S'ajoutent à cela également les difficultés à recruter, car pour faire fonctionner un établissement, il faut pouvoir recruter. Avec un recours à l'intérim, là aussi on multiplie par environ 1,9 le coût d'un poste. Donc quand on fait un budget en début d'année, forcément, on ne le fait pas sur cette base-là.

Une multiplicité de facteurs donc, qui se cumulent. Et se cumule encore à ça, le fait qu'on ait une dégradation des taux d'occupation. En effet, on n'a pas récupéré les taux d'occupation avant Covid. On a d'ailleurs lancé une étude auprès des EHPAD afin d'identifier les raisons de cette sous-occupation, mais qui influe forcément sur le budget des établissements. Car qui dit « diminution de l'occupation » dit « diminution des rentrées » et de fait, non-compensation de certaines charges fixes.

Voilà pour la situation. Un dernier facteur qui n'est pas anodin non plus, et on l'a vu notamment dans le cadre des investissements, car vous avez vu que l'on passe un certain nombre de subventions complémentaires. Ce que l'on a pu constater également, c'est que dans le cadre des établissements, on a parfois là aussi des difficultés à recruter et on se retrouve avec des directeurs qui parfois assurent l'intérim sur plusieurs établissements et qui n'ont pas la disponibilité suffisante pour creuser sur l'ensemble des situations. Il peut arriver notamment en ce qui concerne l'investissement, qu'on ait des erreurs de gestion ou une absence de pilotage, notamment au niveau financier sur ces investissements.

Vous voyez que ce ne sont pas les sources d'analyse qui manquent. On essaie de mettre en face ce qu'on peut, avec les moyens qui sont les nôtres. Mais une fois de plus, on ne fera pas seuls ce que ne font pas les autres partenaires. Vous l'avez dit, le niveau de retraite aujourd'hui, on sait ce qu'il est. On ne peut pas décemment faire supporter indéfiniment par l'usager les augmentations de tarif.

Vous avez interrogé sur l'ASH. Tous les établissements sont particulièrement au fait de cette possibilité de recourir à l'ASH. On a eu d'ailleurs une augmentation des demandes. Ces demandes sont instruites. On alloue s'il y a lieu d'allouer. Je rappelle que l'intervention du Département ne se fait qu'en phase finale, quand on a vraiment épuisé toutes les alternatives qui sont : les ressources de la personne, le patrimoine éventuellement de la personne, les coobligés alimentaires. Ce n'est qu'une fois qu'on a eu recours à toutes ces possibilités de financement, que le Département vient en soutien en ce qui concerne tout du moins l'hébergement.

On a essayé de mobiliser des moyens supplémentaires, une fois de plus, parce que ce sont des sommes importantes. On est à chaque fois sur des centaines de milliers d'euros. Il faut les trouver dans les budgets. On est particulièrement investis sur ces accompagnements. On a aussi un accompagnement par des prestataires pour aider justement les directeurs qui n'auraient pas soit les ressources humaines, soit les capacités pour analyser ces différentes situations. En tout état de cause, on mobilise tous les moyens qui sont les nôtres pour essayer d'aller traiter, d'aller pallier tous les facteurs d'influence sur les budgets de nos établissements.

M. le Président.

Merci pour ces compléments d'information. Quelqu'un d'autre veut intervenir ? Oui, Mme COUILLEROT.

Mme Couillerot.

Merci Monsieur le Président. Je souscris totalement aux différents éléments qui nous ont été donnés sur les difficultés que rencontrent les EHPAD. Ce n'est pas un seul problème, mais au contraire, tout une série de difficultés multiples qui font qu'aujourd'hui, malgré des années et des années d'alerte qui ont été lancées, et là aussi, quelles que soient les majorités de cette assemblée ou les gouvernements. Aujourd'hui ce n'est pas, je crois, la question.

Je tiens à insister sur des éléments que vous avez donnés, mais qui sont très réels et qu'on vit au quotidien dans nos communes, dans nos EHPAD où nous siégeons. Ils sont qu'effectivement, il y a quelques années, nous avions des listes d'attente. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Ce n'est plus le cas parce que petit à petit, les prestations ont diminué. Ce qui était dans l'accueil général en est sorti et doit être financé en plus. Les coûts d'hébergement augmentent. À un moment donné, cela devient très compliqué, je ne jette pas la pierre aux EHPAD qui font cela, car à un moment il faut bien équilibrer les budgets. Mais cela devient très compliqué pour les familles et les personnes âgées et toute autre solution est recherchée plutôt que d'être accueilli en établissement hébergeant des personnes âgées.

Aussi, non seulement aujourd'hui, nous n'avons plus de liste d'attente, mais pas d'occupation à 100 %. Ce qui fait qu'au final, puisqu'il y a des coûts de fonctionnement globaux, ce sont ceux qui sont hébergés qui payent le plus. C'est comme un gâteau, quand on le partage, plus on est nombreux, moins c'est cher et moins on est nombreux, plus ça coûte cher. Aujourd'hui, c'est le cas et on est face à un phénomène qui risque de s'aggraver.

J'aurais une suggestion pour le voir régulièrement, c'est de resolliciter les EHPAD pour que l'information soit mieux donnée aux familles. C'est-à-dire que sur l'Aide Sociale à l'Hébergement, l'information n'est pas systématique. Si je le dis, c'est que j'ai des demandes de rendez-vous, où les familles viennent nous solliciter. L'établissement informe correctement sur l'APA, la façon dont ça fonctionne, etc., mais ne va pas forcément sur les questions

d'hébergement, tout simplement parce que c'est le cadre de santé qui reçoit et ce n'est pas son domaine. Est-ce qu'on pourrait regarder de plus près comment se fait la formation aux familles ? Ça ne veut pas dire que les familles iront sur une demande puisqu'après il y a tout ce que l'on connaît : recours sur succession, etc., mais qu'au moins l'information soit donnée.

J'aurais une interrogation, parce que je reconnais que je n'ai pas les éléments. Avez-vous été candidat et non retenu ou est-ce que vous n'avez pas été candidat et pourquoi, à l'expérimentation qui est menée au niveau national et où certains Départements ont été candidats ? Parce qu'au final, c'est l'intérêt des personnes âgées et de leur famille et la survie des établissements. On verra qui récupère le pilotage global entre l'ARS, l'État ou les Départements. Peu importe, si on trouve une solution. Donc est-ce que vous avez fait le choix de ne pas être candidat ? Est-ce que vous n'avez pas été retenu et pourquoi ?

M. le Président.

N'importe comment, aujourd'hui, et vous l'avez très bien dit, chère collègue, c'est effectivement un problème national, une évolution aussi, on le voit bien pour les personnes qui rentrent dans ces établissements. Aujourd'hui, pour moi, elles relèvent plus d'une prise en charge Sécurité Sociale et hospitalière qu'EHPAD. Ce modèle économique est voué à l'échec. N'importe quelle personne à qui on donnerait ces éléments économiques pour ce type d'entreprise, car malgré tout, c'est une entreprise, en conclurait que ça ne peut pas durer. On constate aujourd'hui que ça ne durera pas.

J'entends M. DURAND, que vous vous souciez beaucoup de ça, mais je peux vous dire que tous les élus autour de cette table s'en soucient aussi. Et nous faire croire que vous avez l'impression qu'on n'a pas de stratégie, arrêtez ! Pitié ! Justement, et je remercie Claude et ses services, on est vraiment au chevet de ces établissements pour faire en sorte qu'ils puissent vivre et que les personnes accueillies soient finalement le soient le mieux possible. Mais on n'a pas toutes les clés.

Vous prenez l'exemple de la Nièvre. J'ai beaucoup d'amitié pour le président du Département. Vous savez qu'on va travailler ensemble pour pallier les déficits d'autres accompagnants. Entre

Départements voisins, on va travailler beaucoup plus ensemble qu'on ne le faisait jusqu'à maintenant. Nous allons donner cette année environ 10 millions d'euros sur l'investissement. Lui-même me l'a dit, la Nièvre, zéro. Je ne lui jette pas la pierre, mais c'est zéro. Vous me citez l'exemple de la Nièvre, c'est zéro. Il ne le fait pas de gaieté de cœur, je le connais bien. Il ne le fait pas parce qu'il ne peut pas le faire. Il a exactement la même situation. Nous, on peut le faire encore. C'est pour ça que vous savez, les 2.4 millions d'euros qu'on nous demande de payer à la place du Ségur, moi je vais en avoir besoin ailleurs. C'est dommage que vous ne soyez pas associé à ça. Peu importe.

Pour vous dire que ce modèle aujourd'hui est un peu à bout de souffle. Vous me demandez si je me suis porté candidat. Sûrement pas ! Avez-vous vu ce qu'on nous propose ? C'est simple, en 2018 (ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se soucie de ce problème), j'avais proposé qu'on fasse un test comme dans le médical, c'est-à-dire ce que j'appelle « une étude en double aveugle ». C'est très simple. Vous prenez cinq départements de la même strate, avec à peu près les mêmes problématiques, et vous en confiez la gestion à un même pilote, uniquement le Département. Vous en prenez cinq autres et vous confiez la gestion uniquement à l'ARS. Et puis on voit.

Quand j'avais proposé cela, en 2018, l'acheminement a été long, mais cette idée a été adoptée par tous les Départements de France, droite comme gauche, pour le porter à l'échelon national. Voyez, il faut du temps. Qu'est-ce qu'on nous propose ? De faire cela, mais sans les Départements ! Je ne suis pas d'accord. Parce que, qu'est-ce qu'il va se passer ? C'est l'ARS qui prend finalement la destinée des EHPAD, très bien. Mais en ponctionnant financièrement sans qu'on puisse donner son avis, c'est-à-dire ce sont eux qui gèrent. Vous transmettez ça, mais vous transmettez les finances, sans contrat, c'est-à-dire qu'on ne rien dans l'expérience qui est menée. J'ai demandé la raison à ceux qui se sont portés volontaires, dont quelques-uns que je connais bien. Je leur ai dit : « Mais vous êtes fous ! Il n'y a aucune limite ». On pourra demander ce que l'on voudra au Département en termes de financement. Pas de contrôle. Les données sont donc pipées.

Certes, cela respecte ma volonté puisqu'il n'y a plus qu'un pilote, mais j'aurais préféré que l'on compare en effet une gestion départementale et une gestion de l'ARS. Cette dernière aura une

conception beaucoup plus nationale, avec une vision financière sur moins d'un an, parce que c'est ça aujourd'hui. Alors que tous les Départements essaient d'avoir une stratégie financière, comme pour les collèges. On va dire : « voilà, sur 10 ans, on va investir tant », etc. Là on ne peut pas le faire. Ce sera au coup par coup. Et moi je ne veux pas être candidat à ce genre de challenge, sûrement pas ! C'est extrêmement dangereux financièrement pour les Départements et je suis très pessimiste quant à d'éventuelles améliorations ou résultats.

Pourquoi ? Parce que ce n'est pas ça, le problème. Il faut qu'on reprenne en main ce qu'on a évoqué avant, différents présidents de la République, la loi grand âge. Il faut une vraie stratégie sur cette politique des séniors. Je le redis en conclusion. Aujourd'hui, c'est tout à fait inquiétant ce qui se passe, parce que je crois que le modèle économique de 85 % des EHPAD en France est remis en cause. 85 %. Le Département, évidemment, ne pourra pas faire plus et on va vers une catastrophe, sans doute vers la faillite de certains établissements. Imaginez la petite commune qui possède sur son territoire un EHPAD pour lequel elle s'est portée caution évidemment, ainsi que le Département. Que va-t-il se passer ?

Au-delà de la tragédie humaine, car c'est aussi et c'est surtout ça, en premier lieu, je pense qu'aujourd'hui ce modèle est à revoir complètement. Vous le savez très bien. Les personnes rentrent en établissement de plus en plus dépendantes et de plus en plus âgées. C'est un drame pour les personnes qui rentrent et c'est un drame pour les familles. Elles vivent cela au quotidien et c'est très dur à supporter, moralement et au-delà de ça, humainement.

Aujourd'hui, un travail de fonds est fait avec les établissements, mais jusqu'à quand ? Car à un moment donné, on ne pourra plus, nous non plus. C'est ce qui m'inquiète vraiment. Pour l'instant, on essaie d'être la bouée de sauvetage, mais aujourd'hui, vous avez les mêmes données que nous. On vous les a transmises, on connaît tous les situations de l'ensemble des établissements de ce Département. Mais nous n'avons pas de baguette magique et je suis très inquiet pour l'avenir de l'ensemble de ces établissements. Je ne veux sûrement pas me porter candidat à une telle expérience où les jeux sont pipés. Ce serait surtout faire prendre un risque évidemment à la collectivité départementale. Voilà ce que je pouvais dire en conclusion.

M. Durand.

Vous avez bien compris que je ne remettais pas en cause une stratégie de votre part. Je m'interrogeais, nous nous interrogeons sur le fait que justement les Départements de France pourraient peut-être mener une action qui soit collective justement pour que le sujet soit encore mieux pris en compte.

M. le Président.

Je suis d'accord avec toi. Mais Départements de France n'est qu'une association. Ses pouvoirs sont très limités. Quand vous n'avez pas d'interlocuteur, ou quand vous avez un interlocuteur qui finalement ne vous écoute pas pour d'autres raisons (je ne vais pas non plus jeter la pierre à l'interlocuteur qui n'écoute pas, il a sans doute ses raisons, hormis la surdité), mais on ne peut pas aller plus loin. C'est un sujet récurrent. C'est une question que chaque président de Département a en tête, quelle que soit son organisation territoriale.

C'est vrai que certains Départements sont moins pénalisés que d'autres, parce que leur population est plus jeune, parce qu'ils ont beaucoup moins d'établissements. Certains construisent des EHPAD, d'autres construisent des collèges. C'est vrai, cela se ressent. Certains Départements sont moins pénalisés. Mais la très grande majorité des établissements de ce type sont dans la même situation. Car ce modèle économique ne peut pas fonctionner, ce n'est pas possible.

Aujourd'hui, avec les financements qui sont prévus et en plus avec toutes les difficultés que l'on connaît de recrutement, de motivation, de personnel, etc. on arrive au bout du bout. Aujourd'hui, franchement, je suis très inquiet, car je ne sais pas comment tout ça va finir. Chaque fois, Claude peut en témoigner, c'est un sujet que j'évoque très souvent avec elle parce que, évidemment, je suis très inquiet sur ce territoire.

Vous êtes donc tous d'accord pour les subventions qui vont intervenir ? Il n'y a pas d'abstention ? Pas de vote contre ? *(Non)*. C'est donc adopté.

(Le rapport N° 204, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

On peut rappeler nos collègues qui sont punis dans le couloir depuis fort longtemps. Ils doivent bien se demander si on ne les a pas oubliés.

Claude, je pense que tu vas reprendre la parole.

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 204 et le vote).

Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées
N° 205

**Partenariat avec la Mutualité sociale agricole (MSA) ET la Caisse
d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)
Convention-cadre**

Mme Cannet, rapporteure,

Je continue avec cette fois-ci, un partenariat avec la MSA et la CARSAT.

Face au défi du vieillissement de la population, l'offre de prévention individuelle et collective et la coordination des politiques de prévention s'organisent au niveau local autour de la Conférence des financeurs pilotée par le Département, dont la CARSAT est membre de droit. Le Département, chef de file des politiques territoriales en faveur des personnes âgées, réaffirme au travers du Schéma unique des Solidarités, sa volonté de renforcer la coordination avec la CARSAT en termes d'évaluation et de parcours sans rupture. Cette coordination est également un des objectifs de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'État et les caisses nationales.

La convergence de ces orientations a conduit le Département et la CARSAT à conclure une convention signée le 24 mars 2017, renouvelée et élargie en 2020.

Au titre du bilan, il est à noter :

- la mise en place d'un dispositif visant à limiter les indus de prestations ayant permis de traiter 19 situations ;

- une communication commune auprès des services hospitaliers sur l'orientation vers les prestations de chacun des partenaires ;
- le démarrage des travaux concernant la reconnaissance mutuelle des évaluations entre Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ;
- la coordination dans le cadre de la conférence des financeurs, dont le soutien apporté au déploiement des "Ateliers Bons jours".

La mise en œuvre du schéma Autonomie 2023-2027 conduit à faire évoluer cette convention pour consolider la poursuite des actions engagées et prendre en compte de nouvelles orientations, en particulier celles concernant les Ambitions relatives à l'accompagnement de la perte d'autonomie et à l'attractivité des métiers.

Cette convention qui s'ouvre également à la participation de la MSA est déclinée en 8 axes qui font chacun l'objet d'une fiche action. Si 3 axes s'inscrivent dans la continuité de la précédente convention, les évolutions suivantes sont à relever concernant 4 autres axes ainsi qu'avec l'ajout d'un 8^e axe à propos de l'adaptation du logement :

- étude de faisabilité pour l'extension, à la MSA, du dispositif de limitation des indus de prestations ;
- expérimentation de la reconnaissance mutuelle des évaluations sur un territoire test d'ici fin 2024 et déploiement en janvier 2025 ;
- mobilisation de l'expertise de la CARSAT sur la prévention des risques professionnels à destination des structures d'aide à domicile et des EHPAD, en lien avec la politique concernant l'attractivité des métiers ;
- élaboration commune d'un diagnostic territorial partagé en matière de prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) ;
- coordination sur les actions de sensibilisation à l'adaptation du logement, sur les dispositifs facilitant l'accès aux aides techniques ainsi que sur le développement et l'adaptation de l'habitat intermédiaire (Résidences autonomie et habitat inclusif).

La convention de collaboration soumise ne présente pas d'incidence financière.

Il vous est proposé :

- d'approuver la convention-cadre de partenariat entre la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Bourgogne Franche-Comté, la Mutualité sociale agricole Bourgogne et le Département de Saône-et-Loire, telle que jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Avis favorable à l'unanimité de la commission spécialisée Solidarités.

M. le Président.

Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? *(Non)*. Je le mets aux voix. Abstentions ? *(Non)*. Votes contre ? *(Non)*. C'est donc adopté. Merci.

(Le rapport N° 205, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Nous reprenons donc la suite normale, avec le rapport avec le rapport 401. Mathilde CHALUMEAU.

Direction des Collèges
N° 401

**Tarification de la restauration scolaire
Détermination de la tarification et des subventions de
restauration aux collèges**

Mme Chalumeau, rapporteure,
Merci Président. Il s'agit de la tarification de la restauration scolaire.

Comme vous le savez, l'Assemblée départementale fixe chaque année les forfaits annuels de restauration et d'hébergement pour les collèges publics de Saône-et-Loire sur la base d'un tarif départemental. Les tarifs applicables aux commensaux, aux

personnes extérieures, ainsi que le tarif élève au ticket, et les modalités d'obtention des autorisations de remise d'ordre. Avec une hausse du coût de la consommation de 5 % entre 2021 et 2022, l'Assemblée départementale avait décidé d'épargner les familles des collégiens et des autres rationnaires en n'augmentant pas les tarifs de restauration et d'hébergement pour l'année 2023 et de prendre en charge cette hausse par le versement de subventions compensatoires pour un montant de 400 000 € sur les 48 collèves concernés.

Une seconde hausse entre 2022 et 2023 de l'ordre de 6,5 % a conduit l'Assemblée départementale, par délibération du 28 septembre 2023, à poursuivre son effort d'accompagnement des familles et autres rationnaires en cumulant la prise en charge des deux augmentations successives par le versement de subventions compensatoires pour un montant global de 800 000 €.

Pour une troisième année consécutive, le coût à la consommation a subi entre 2023 et 2024, une nouvelle hausse de l'ordre de 3 %.

Pour l'année 2025, le Département envisage de faire participer les familles par une hausse des tarifs de 3 %, et de maintenir un effort d'accompagnement face à l'inflation par le versement de subventions aux collèves pour un montant global de 800 000 €. 3 %, sur le tarif au forfait, cela représente 10 centimes. On passerait donc d'un tarif au forfait de 3,19 € à 3, 29€.

Par ailleurs, l'objectif du Département étant de promouvoir la consommation de produits locaux, une aide complémentaire calculée sur la base de 0,05 € par repas estimée à 120 000 € est maintenue.

La subvention globale prévisionnelle à consommer sur la plateforme Agrilocal pour l'achat de denrées alimentaires serait ainsi de 920 000 €.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'augmentation des tarifs de restauration scolaire et d'hébergement à hauteur de 3 %, à compter du 1^{er} janvier 2025 et ainsi de fixer la tarification pour l'année 2025 comme détaillé en annexe 1,

- d'approuver le principe d'attribuer des subventions compensatoires aux 48 collèges produisant des repas, pour un montant total estimé à 920 000 €, comprenant 800 000 € pour prendre en charge l'inflation des deux dernières années et 120 000 € calculés sur le coût de l'assiette, étant entendu que ces sommes devront être consommées sur la plate-forme AGRILocal,
- d'approuver la clarification du tableau de tarification en précisant la qualité des bénéficiaires afin d'éviter les erreurs de facturation par les collèges, jointe en annexe 1,
- d'approuver la reconduction du versement de subventions en compensation de l'application de la tarification départementale de restauration au collège Pierre Paul Prud'hon à Cluny pour les élèves au forfait et les agents départementaux du collège, et à la cité scolaire Henri Vincenot à Louhans pour les élèves au forfait, et d'acter la fréquence de reversement aux établissements à l'issue de chaque trimestre scolaire,
- d'approuver le principe d'attribuer une dotation complémentaire au collège Centre du Creusot pour compenser le déficit entre le paiement des factures au lycée Léon Blum au tarif régional, et la refacturation aux usagers au tarif départemental,
- de reconduire les modalités de remises d'ordre et de facturation par les collèges, précisées en annexe 2,
- de mettre à la charge des collèges l'obligation de proposer a minima le forfait 4 jours aux familles afin de préserver leur pouvoir d'achat et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Avis favorable à la majorité des commissions spécialisées Attractivité et Finances (abstention du groupe Gauche 71).

M. le Président.

Merci. Depuis, un amendement a été déposé. C'est peut-être le bon moment pour le présenter ? Après, on en discute. M. CANNARD est d'accord.

AMENDEMENT
Présenté par le groupe Gauche 71

Mme Cantier.

Monsieur le Président, chers collègues,
Vous proposez cette année une revalorisation de 3 % du prix de la restauration au collège après quatre années de blocage du tarif et la mise en place, depuis deux ans, de mesures de compensation.

Dans un contexte social où la pauvreté est loin de reculer et atteint même son plus haut niveau depuis 20 ans, et où l'emploi ne protège plus les ménages de la précarité matérielle, nous ne pouvons ignorer que la cantine est une nécessité dont certaines familles ne peuvent plus se passer, en particulier les familles nombreuses et les foyers monoparentaux.

Nous avons déjà demandé dans cette assemblée que le Département mette en place un mécanisme de protection pour les familles qui le nécessiteraient. De nombreuses municipalités et la Région ont mis en place des leviers qui permettent aux familles modestes de disposer de repas de qualité à un prix abordable. Le Département est aujourd'hui le seul échelon de collectivité à ne pas s'emparer de cette question.

Prenons comme exemple le même que celui que j'ai pris en commission, celui d'une famille de trois enfants dont le revenu fiscal est de 25 000 € et qui vivrait à Chalon-sur-Saône. Un enfant est scolarisé à l'école primaire, un au collège et un au lycée. Le coût de la cantine sera de 1,70 € pour celui qui est en primaire, 2,70 € pour le lycéen et, mais restera de 3,29 € pour le collégien.

Le tarif unique ne fonctionne que quand il est très bas comme en Côte-d'Or où il est de 2 €. Au-delà, on oblige les familles les plus modestes à faire des sacrifices en faisant des choix. Or, le prix des repas dans les collèges de Saône-et-Loire, aussi contenu soit-il, reste élevé. Vous citez d'ailleurs les tarifs d'autres Départements, mais la moitié d'entre eux ont mis en place des mesures de bourse pour aider à payer la cantine qui abaissent d'au moins 20 % le coût du repas.

C'est ce mécanisme que nous proposons aujourd'hui pour être aux côtés des familles. Nous vous demandons de baisser le coût des

repas de 15 % pour les boursiers uniquement et de le porter ainsi de 3,29 € à 2,80 €. Le forfait 4 jours passerait à 402,73 €. Ce serait la preuve que le Département œuvre pour la justice sociale.

Cette mesure a un coût. Elle représente une participation supplémentaire de 230 000 €. Mais nous parlons là d'une mesure qui touche un grand nombre de familles et qui est au cœur de nos missions. Dans notre collectivité chargée des solidarités, il s'agit d'un choix politique, dans un budget contraint. Comme notre collègue Claudette, et je crois me souvenir qu'une fois Sébastien Martin a également repris cette citation de Pierre Mendès-France : « gouverner c'est choisir ». Ici, ce serait faire le choix d'une mesure qui changerait le quotidien de nombreuses familles. C'est dans cet état d'esprit que nous avons proposé cet amendement.

Je ne lis pas toutes les pages de l'amendement ?

M. le Président.

Non, on a compris.

Mme Cantier.

Il fait X pages. Je veux bien, mais je vais vite vous endormir.

M. le Président.

On a eu le temps de le lire. Mathilde CHALUMEAU.

Mme Chalumeau.

Merci Président. Effectivement, nous avons débattu de ce sujet en commission tout à l'heure. J'avais une position qui était la suivante : sur la forme d'abord, nous allons complexifier quelque chose qui est déjà en place, et sur un délai très contraint. Cela signifie, si on suit votre proposition, qu'il faudra d'ici le mois de janvier pratiquer des tarifs diversifiés. Nos services devront réorganiser tout cela ainsi que les services des collèges. C'est réalisable. D'autres le font, on est d'accord. Mais nous allons travailler dans des délais très contraints et on complexifie les choses.

D'autre part, je tiens à dire que maintenant le versement des bourses devient automatique. De gros soucis par rapport au logiciel de versement des bourses ont déjà été détectés. Ce qui signifie qu'on va rajouter de la complexification à de la complexification. Je

pense que les familles de Saône-et-Loire n'ont pas forcément besoin de ça.

Sur le fonds, on peut considérer que nos tarifs sont élevés. La réalité est quand même que nous sommes sur le podium des Départements proposant les tarifs les plus bas. La Côte-d'Or est bien évidemment devant nous. On doit être au coude-à-coude, si on joue l'augmentation, avec la Nièvre. Il n'en reste pas moins que qui mange même chez soi pour 3,29 ? Cela reste quand même relativement bas.

On peut comprendre que même ce tarif très bas pose difficulté aux familles. Il n'en reste pas moins que le coût du repas unitaire est de près de 9 €. La réalité financière est aussi celle-ci. Nous avons deux contributeurs sur ce point : la collectivité départementale via le contribuable de Saône-et-Loire et les familles. Si on fait une chose très simple et qu'on demande : « qui prend quoi en charge ? » Il s'avère que la collectivité, avec les efforts qu'elle fournit de manière récurrente, prend quasiment les 2/3 du coût du repas. Reste à la charge des familles 1/3, soit les 3,29 € proposés cette année. Cela reste tout à fait modéré.

J'entends effectivement ce que vous dites par rapport aux familles modestes. Des dispositifs de bourses sont mis en place et devraient être d'autant plus efficaces qu'elles vont être maintenant automatisées. Mais il faut d'abord solutionner les petits soucis techniques. Il y a le fonds social des collèges. On va nous dire que dans certains collèges, il n'y en a pas assez. Moi je siége dans l'un d'eux. À chaque Conseil d'administration, on me dit qu'ils ne sont pas tous utilisés. Dont acte ! Il faut peut-être travailler sur ce point.

Il n'en reste pas moins que des dispositifs sociaux existent dans notre pays comme la Caisse d'Allocation Familiale qui verse des aides, que ce soit l'allocation rentrée ou diverses allocations pour les familles les plus modestes. Il existe aussi des aides ponctuelles. Il arrive parfois que des CCAS puissent intervenir pour dépanner des familles dans le besoin. Il existe aussi des aides indirectes également portées par le Département. Lorsqu'on intervient avec le Département au CUD pour soulager une famille sur une facture d'électricité ou sur un impayé de loyer, c'est autant de trésorerie qui se « libère » pour pouvoir subvenir aux besoins des enfants.

Cet argument et le fait que certaines collectivités aient pu mettre en place des tarifs diversifiés, je l'entends, mais au prix que l'on pratique actuellement dans notre collectivité, cela ne me semble pas du tout justifié.

Mme Cantier.

C'est ce que je défends. C'est un choix politique. C'est se mettre politiquement du côté des familles les plus modestes et vous connaissez tous les barèmes des bourses. Ils sont très bas. Pour être boursier au collège, il faut vraiment justifier des revenus très bas.

De plus, je connais les fonds sociaux, les aides CUD, etc. Mais là, c'est attendre que la famille connaisse des difficultés, que la famille n'arrive plus à payer et frappe à la porte pour signaler : « Je n'arrive plus à payer, aidez-moi ». Je préfère l'idée qu'elle puisse payer, à un prix plus bas, mais qui reste dans ses capacités. C'est un choix politique, juste une divergence politique.

M. Fonteray.

En complément, par rapport aux arguments qu'évoque notre collègue vice-présidente, sur les délais contraints. Notre suggestion c'est, rappelons-le, de nous caler sur les boursiers. Les boursiers sont identifiés. Un collégien qui prend son repas au collège est boursier et paye tant le repas. S'il n'est pas boursier, il paye les 0,49 €, soit 3,29 €. C'est clair et précis. Il n'y a pas de difficultés administratives ou de dossiers à ressaisir ou je ne sais quoi. Cette liste ensuite mise en place, puisque ce tarif est à mettre en place au 1^{er} janvier, nous sommes à mi-septembre. Il doit exister un moyen, d'ailleurs, le fait que le rapport soit en année de septembre, est prévu pour que tout puisse se mettre en œuvre au 1^{er} janvier. Cela ne doit pas poser de souci.

Ensuite, vous comparez dans votre argumentaire, le prix d'un repas. On sait tous que le prix d'un repas facturé en collectivité est bien moins cher qu'un prix réel. Il ne s'agit pas de choisir entre manger chez soi, combien ça coûte, ou manger à la cantine, il s'agit de manger. Il s'agit que le collégien issu d'une famille modeste mange, et mange un repas équilibré.

Enfin, et cela rejoint ce que Nadège vient de dire, concernant les fonds sociaux, là aussi, n'attendons pas que les familles quémament. Ce ne sont pas des impôts que l'on gère, ou des impayés, ou qu'ils quémament. On sait que c'est une faible proportion de familles qui le demandent. Les autres préfèrent se priver, c'est-à-dire ne pas manger à la cantine plutôt que d'avoir un dossier à initier au fonds social ou à je ne sais quel fonds. On est donc vraiment, rappelons-le, sur une mesure politique qui vise à dire, et reconnaissez que notre proposition est modeste, car 15 % représentent 49 centimes. 49 centimes, ce n'est pas une affaire sur le budget du Département qui est la collectivité des solidarités et où on parle de venir aider des collégiens dont on a la charge.

Il s'agit d'une mesure qui j'en suis sûr, est partagée sur vos bancs. Vous avez, bien sûr, décidé de vous opposer unanimement. C'est bien dommage parce que c'est une mesure qui ira de soi. Dans quelques années, vous y viendrez, ce sera obligé. C'est dommage que vous ne franchissiez pas le pas et je suis désolé de constater un vote unanime contre cette proposition.

M. le Président.

J'avais ce même désespoir vis-à-vis du Ségur. Mais vous, c'est contre la gauche nationale.

M. Fonteray.

Mais on ne prend pas en otage les employés.

M. le Président.

On y reviendra. J'ai quelques éléments à vous donner.

M. Berthier.

Moi, j'ai un contre-exemple. À Charolles, les collégiens payent le repas moins cher que chez moi à l'école primaire. Le prix du repas pour un enfant, s'il y a une fratrie, le prix est dégressif, il est de 4,90 €. 4,90 € parce que je ne peux pas faire autrement. On sert 180 repas par jour. Quand les enfants sortent de primaire et arrivent au collège, ils payent moins cher. Je suis peut-être à contre-courant, mais votre argument, pour moi, ne tient pas.

M. le Président.

M. DUVERNOIS.

M. Duvernois.

Je voulais juste ajouter une chose. Cela n'a pas échappé aux participants que ce qu'a expliqué Mathilde est que le Département soutient les familles à hauteur de 11 à 12 millions d'euros sur ce dossier. Ce qui est très bien. On en est tous d'accord.

Ensuite, on parle d'une valeur absolue par rapport à une valeur relative. Je vous rappelle simplement que dans les lycées aujourd'hui, on est à 3,81 € le repas, alors que nous, avec cette augmentation de 3 %, on serait à 3,29 €. On est vraiment sur des niveaux de facturation de repas qui sont très compétitifs.

M. le Président.

On ne va pas tout reprendre, M. FONTERAY. En plus, vous répétez ce que disent les autres. Bon, allez-y.

Mme Lemonon.

Cela fait suite à l'intervention de Pierre. Effectivement, nous aussi à Cluny, le prix de notre repas en restauration scolaire du primaire est plus cher qu'au collège, puisqu'il est à 4,70 €. Mais avec des repas confectionnés sur place, je tiens à le préciser, puisqu'on est revenus en arrière. Mais nous appliquons trois tarifs d'aide qui sont gérés par notre CCAS. Nous avons trois groupes. Le dernier groupe qui est le plus aidé paye ses repas 2 € ou 2,50 €. Nous sommes en plus rentrés dans le dispositif « cantine à 1 € », intégrant deux de nos groupes.

M. Fonteray.

Un point par rapport à notre collègue DUVERNOIS qui évoque la Région. De grâce ! Nous ne sommes pas dans l'hémicycle de la Région. Mais notre président ayant tellement tapé sur la Région pendant des années à toutes les réunions avec les collectivités, en disant qu'il maintenait ses tarifs de restauration scolaire, on a regardé cela de plus près. Depuis 2018, la Région a augmenté son tarif de 5 %, alors que si on regarde l'augmentation que vous proposez pour le Département, cela fera une augmentation de 6,2 %. Cela signifie que vous allez augmenter davantage que la Région.

Deuxièmement, concernant la bourse régionale. La Région a instauré une bourse régionale qui va, pour les boursiers, bien au-delà de ce que nous proposons puisque cela part d'un Quotient

Familial non pas de 8 000 €, mais de 11 à 12 000 €, donc une plage beaucoup plus large. La bourse est de 130 € à 180 € par élève. Ce qui fait par repas, mon cher collègue Berthier, 0,90 € à 1,25 €. Ce qui fait que les communes modestes payent bien moins cher qu'à Charolles, bien sûr, mais que dans le département.

M. le Président.

Bien. Merci pour tous ces détails de prix. Il n'y a plus d'intervention ? Vas-y, Nathalie, je t'en prie.

Mme Damy.

En fait, je pense qu'il faut considérer le budget dans sa globalité. L'objectif était d'économiser de l'argent quand même au départ, de réduire l'augmentation que l'on va subir, l'impact budgétaire. Donc, si à chaque fois, on dit oui, moi je suis d'accord sur tout ce que vous dites. Je signe. Mais qui paye ? Au final, c'est ça qui m'inquiète. Tu parles de la Région. Pas de soucis. Mais regarde les subventions qu'on touche de la Région, le temps que cela prend pour qu'on les encaisse. Ce que je veux dire, c'est que l'argent que tu mets d'un côté ou d'un autre, à un moment, ça ne se multiplie pas. À part sur certains comptes en banque, mais pas dans nos comptes de collectivités. Il y a un moment où cela m'effraie un peu.

M. le Président.

Merci aux uns et aux autres pour vos apports d'arguments.

Chère collègue, vous avez dit qu'il s'agit d'un choix politique auprès des plus modestes. On l'a fait il y a plusieurs années en effet et depuis de nombreuses années. Vous ne pouvez pas le contester et surtout pas nous en faire l'oubli. Chaque fois que des situations auprès des plus modestes, où il fallait que le Département intervienne, nous sommes intervenus. À chaque fois. Depuis de nombreuses années, nous étions extrêmement dynamiques sur la tarification scolaire. Dynamiques dans le sens où on était très attentifs. Aux moments où les inflations ont été les plus importantes, on a dit « stop ! » Je ne vous ai pas entendue à ce moment-là d'ailleurs.

Vous avez remarqué que je n'ai plus besoin de critiquer la Région. Les autres le font pour moi, y compris à gauche. Tout le monde leur tombe dessus, si vous avez lu la presse ces derniers jours, je n'ai plus besoin de le faire. Ce n'est pas ça. Simplement, nous sommes

liés, collèges et lycées parce que nous avons des ensembles scolaires et cela nous a posé beaucoup de difficultés. Là, je ne vous ai jamais entendue. Quand aujourd'hui, ils sont 60 centimes de plus que nous, ils ont augmenté, au moment où l'inflation a été la plus forte. Nous, nous avons joué le rôle de tampon juste après la crise Covid où tout s'est surenchéri. C'est à ce moment-là que nous sommes intervenus. Vous avez vu que la prise en charge représente 800 000 € + 120 000 € que le Département a rajoutés pour éviter de la faire porter aux familles. C'est à ce moment-là qu'on l'a fait. Mais là, ça a été le grand silence chez vous. Ce moment de solidarité, nous l'avons exprimé à cette période.

Aujourd'hui, je le dis bien, tout en conservant cette aide que nous continuons à porter, ce n'est pas un rattrapage de ce qu'on aurait dû faire pour rejoindre le tarif de la cantine scolaire de la Région, puisque la différence est trop importante. On ne fait pas ça. On réajuste un peu. Ce qu'il faut regarder, ce sont toutes les actions d'accompagnement social qu'on poursuit avec volontarisme auprès des collèges, c'est sur l'alimentation des collèges aussi en gardant et en amplifiant, dans la mesure du possible, les productions locales, un parcours le plus proche possible de chaque collège.

Je rappelle, chère collègue, que dans la cantine scolaire de Cluny, les plats sont cuisinés localement chez nous aussi. Il ne faut pas oublier que nos cuisiniers aux collèges font d'abord un travail formidable et en général, d'une très grande qualité, avec le plus possible, et je vous le dis, on continue à le développer, même si c'est très long, des produits locaux. Un vrai travail de qualité est donc effectué. L'objectif, en effet, est de maintenir un prix tout à fait raisonnable. Si l'inflation avait été de la même ampleur que ces dernières années, il est vrai qu'on aurait été attentifs.

Aujourd'hui, on s'est dit que pour éviter un trop gros décalage supplémentaire qui s'ajoute au décalage, car on pourrait se trouver dans une situation extrêmement difficile si aujourd'hui on apporte environ 1 million d'euros supplémentaires pour les cantines, dans deux ans, cela risque d'être 2 ou 3 millions d'euros. C'est ce qu'il faut regarder aussi. On essaie vraiment de porter les choses. Vous pouvez toujours comparer les tarifs entre communes. Nous, on a quand même, au sein du Département, et je peux entendre que certaines collectivités fassent des choix différents, non pas sur la tarification, mais sur un système de différenciation entre les élèves.

Mais nous, dans le Département, on a déjà des structures existantes qui permettent d'accompagner les familles si cela est nécessaire. On ne va pas réinventer quelque chose qui existe déjà.

Aujourd'hui, on est sur quelque chose de très modéré. N'oubliez pas que l'on continue à apporter, pour couvrir l'inflation. Ces dernières années, nous, nous n'avons pas augmenté alors que d'autres l'ont fait. Vous l'avez voté. Nous avons gardé cette ligne de conduite pour que cela reste vraiment quelque chose d'attractif dans nos cantines et que les enfants continuent à manger et surtout à bien manger, avec de bons produits de Saône-et-Loire ou pas loin de la Saône-et-Loire. En tout cas, c'est la volonté de ce Département. C'est un sujet que nous avons travaillé ensemble et qu'on a beaucoup discuté en effet avec l'ensemble des élus.

Il y a deux choses. Il faut voter, pour commencer, l'amendement qui a été présenté. Je vous ai demandé de vous exprimer sur ce sujet. Je vais demander ceux qui votent pour l'amendement ? (*voix pour : Claudette BRUNET-LECHENAULT, Frédéric CANNARD, Nadège CANTIER, Sylvie CHAMBRIAT, Evelyne COUILLEROT, Jean-Christophe DESCIEUX, Bernard DURAND, Jean-Luc FONTERAY, Jean-Marc HIPPOLYTE, Élisabeth LEMONON, Alain PHILIBERT*). Ceux qui s'abstiennent ? (*Personne*). Et donc ceux qui sont contre ? (*tous les autres élus présents*). Je vous remercie.

(L'amendement présenté par le groupe Gauche 71 est rejeté à la majorité)

Il faut maintenant voter le rapport 401. Je le mets donc aux voix. Qui vote contre ? (*voix contre : Claudette BRUNET-LECHENAULT, Frédéric CANNARD, Nadège CANTIER, Sylvie CHAMBRIAT, Evelyne COUILLEROT, Jean-Christophe DESCIEUX, Bernard DURAND, Jean-Luc FONTERAY, Jean-Marc HIPPOLYTE, Élisabeth LEMONON, Alain PHILIBERT*).

M. Fonteray.

C'est la position de notre groupe. Dans la mesure où vous rejetez la tarification sociale, nous sommes contre l'augmentation de tarifs uniforme.

M. le Président.

Très bien. Donc 12 voix contre. Qui s'abstient ? Personne ? *(Non)*.
C'est donc adopté. Je vous remercie.

(Le rapport N° 401, mis aux voix, est adopté à la majorité).

Nous allons maintenant passer à l'examen des rapports sans débats. Je rappelle qu'après aura lieu la Commission Permanente.

RAPPORTS SANS DÉBATS

Direction des Affaires juridiques
N° 102

Indemnités de sinistre Information

Prise d'acte de la commission spécialisée Finances.

(L'Assemblée départementale prend acte du rapport N° 102).

Direction des Affaires juridiques
N° 103

Marchés, accords-cadres et avenants passés par le Département Information

Prise d'acte de la commission spécialisée Finances.

(L'Assemblée départementale prend acte du rapport N° 103).

Direction des Affaires juridiques
N° 104

Représentation en justice Information

Prise d'acte de la commission spécialisée Finances.

(L'Assemblée départementale prend acte du rapport N° 104).

Direction des ressources humaines et des relations sociales
N° 105

Personnel départemental
Transformation, création, suppression de postes permanents et
création de postes temporaires

Avis favorable à l'unanimité de la Commission Spécialisée Finances.

(Le rapport N° 105, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

En raison de leurs fonctions au sein du CA CONSEIL DE SURVEILLANCE de l'EPSM 71 de SEVREY, Mme PLISSONNIER Florence (présidente) et M. BURDIN Raymond (vice-président) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

Centre départemental de santé
N° 202

Intervention d'un infirmier en pratique avancée au sein du
centre de santé territorial de Montceau-les-Mines
Convention d'intervention entre le Centre départemental de
santé et l'Établissement public de santé mentale de Sevrey

Avis favorable à l'unanimité des votes exprimés (élus intéressés) de la Commission Spécialisée Solidarités.

(Le rapport N° 202, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 202 et le vote).

Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées
N° 206

Aide sociale
Mise à jour du Règlement départemental de l'aide sociale
(RDAS)
Volet Autonomie

Avis favorable à l'unanimité de la Commission Spécialisée Solidarités.

(Le rapport N° 206, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction de l'insertion et du logement social
N° 208

Protocole d'accord partenariat départemental de Saône-et-
Loire/région Bourgogne-Franche-Comté
Volet insertion - formation

Avis favorable à l'unanimité de la Commission Spécialisée Solidarités.

(Le rapport N° 208, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Mission politique agricole
N° 301

Ferme de Jalogny
Attribution d'une subvention pour le projet de modernisation
d'un bâtiment d'exploitation

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Aménagement et Finances.

(Le rapport N° 301, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

En raison de leurs fonctions au sein de la Communauté urbaine Creusot-Montceau (CUCM), Mmes COUILLEROT Evelyne (VP), FRIZOT Marie-Thérèse (conseillère) et MM. DURAND Bernard (conseiller délégué), DUPARAY Lionel (conseiller), LAUBERAT Didier (conseiller), BALLOT Alain (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

Direction des routes et des infrastructures
N° 304

**Adoption d'un protocole transactionnel entre le Département de
Saône-et-Loire et la Communauté urbaine Creusot-Montceau
RD 102 et 980 – lac de la Sorme**

Avis favorable à l'unanimité des votes exprimés (élus intéressés) des Commissions Spécialisées Aménagement et Finances.

(Le rapport N° 304, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 304 et le vote).

Direction Générale adjointe à l'Attractivité
N° 402

**Sport pour tous
Mise à disposition d'un bateau de course au Club Nautique
Creusotin**

Diffusion de la photo du bateau aux couleurs du Département.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Attractivité et Finances.

(Le rapport N° 402, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction Générale adjointe à l'Attractivité
N° 403

Sport pour tous
Modification des règlements d'intervention

Avis favorable à l'unanimité de la Commission Spécialisée Attractivité.

(Le rapport N° 403, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction de la lecture publique et de l'action culturelle
N° 404

Schéma départemental des enseignements artistiques
Présentation des projets chorégraphiques 2024-2025

Prise d'acte sur le 1^{er} délibéré et avis favorable à l'unanimité sur les autres délibérés des commissions spécialisées Attractivité et Finances.

(L'Assemblée départementale prend acte du 1^{er} délibéré et adopte à l'unanimité les autres pour le rapport N° 404).

M. le Président.

Je conclus cette séance publique en vous parlant du succès extraordinaire du week-end dernier sur le partenariat pour les Étoiles du Château. Là aussi, on a fait le plein. Il y avait beaucoup plus de personnes qui avaient envie de venir, mais qui n'ont pas pu parce qu'il n'y avait plus de places. En tout cas, c'était une réussite totale et une très belle ouverture pour notre population locale. Un tel spectacle pour 13 €, c'est pas mal. Merci au Département.

Je vous remercie. À cet instant, je suspends la séance publique et on enchaîne tout de suite sur la Commission Permanente. Vous n'avez pas besoin de pause ? En plus, je vous laisse. Vous savez, il y a un léger congrès, bientôt, dans quelques jours. Il mobilise un peu. Donc je vais devoir vous quitter.

Vous êtes invités, les portes vous sont grande ouvertes la semaine prochaine. J'espère que la météo va changer parce qu'aujourd'hui, elle n'est pas magnifique. En tout cas, vous êtes tous invités au Congrès départemental des pompiers pour la partie publique. Je fais une invitation spéciale, vous le savez, pour le mercredi, pour la visite de l'ensemble du congrès. Je pense qu'il y aura beaucoup de monde et ensuite, cela durera jusqu'à samedi.

Je vous remercie. Je vous dis à toutes et à tous bon week-end, sans doute à la semaine prochaine pour beaucoup d'entre vous.

(La séance est levée à 15H36).



La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, flowing loop that ends in a small hook.

Amelle DESCHAMPS

Le Président du Conseil
départemental,

A handwritten signature in black ink, featuring a long, horizontal stroke that tapers to a point, followed by a small, stylized mark.

André ACCARY

Direction de la publication :

M. le Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire
Service des Editions Départementales

N° ISSN : 2491-3340
